L'écotourisme au Canada

Conseil consultatif canadien de l'environnement

Canada

93-01888/

L'écotourisme au Canada

R. C. Scace, E. Grifone et R. Usher
SENTAR Consultants Ltd.

Mars 1992

Conseil consultatif canadien
de l'environnement

Pour se procurer des publications du Conseil, prière de s'adresser au :

Centre de renseignements
Environnement Canada
351, boulevard St-Joseph
Hull (Québec)
K1A 0H3

© Approvisionnements et Services Canada 1992
N° de cat. EN92-15/1992F
ISBN 0-662-97642-8

This report is also available in English

Conseil consultatif canadien de l'environnement

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement (CCCE) est un organisme représentant les Canadiens versés et actifs dans le domaine de l'environnement. Il fait office de conseiller privé auprès du ministre fédéral de l'Environnement. Ses avis viennent s'ajouter à ceux du ministère de l'Environnement (Environnement Canada), d'autres organismes fédéraux et de divers groupes d'intérêts particuliers. Le rôle public du Conseil, comme la publication de rapports, est relégué au second plan, sa fonction première étant de conseiller le ministre de l'Environnement.

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CANADA)

Scace, Robert C., 1942-

L'écotourisme au Canada

Publ. aussi en anglais sous le titre: Ecotourism in Canada.
Comprend des références bibliographiques.
ISBN 0-662-97642-8
N° de cat. MAS En92-15/1992F

1. Tourisme -- Canada -- Aspect de l'environnement.
I. Grifone, E. II. Usher, Robyn Grai.
III. Conseil consultatif canadien de l'environnement.
IV. Titre.

G155.C32S3214 1992 338.4'79171 C92-090934-5

Canadian Environmental Advisory Council
Conseil consultatif canadien de l'environnement

Ottawa, Canada
K1A 0H3

Ministre de l'Environnement
Ottawa, Canada

Monsieur le Ministre,

J'ai le grand plaisir de vous présenter le rapport intérimaire du Conseil sur l'écotourisme au Canada. Le Conseil, de concert avec des spécialistes en matière de tourisme et d'autres intéressés dans le domaine de l'écotourisme, s'est attaché à définir l'écotourisme et à décrire son avenir au Canada. Voici donc nos recommandations à l'égard de cette industrie en plein essor au pays.

Les membres du Conseil se joignent à moi pour vous exprimer notre gratitude quant à la possibilité qui nous a été donnée d'explorer ce sujet en votre nom.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de la plus haute considération du Conseil.

Le président

Robert Page

Canada

Membres du conseil consultatif canadien de l'environnement

Président

D[r] Robert Page
Université de Calgary
Calgary (Alberta)

Vice-présidente

D[r] Shirley A. M. Conover
Université Dalhousie
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Vice-présidente

M. J. Doug Cook
Taurscale Consulting
Toronto (Ontario)

D[r] James Butler
Université de l'Alberta
Edmonton (Alberta)

M[me] Linda Duncan
Université Dalhousie
Halifax (Nouvelle-Écosse)

M[me] Diane Griffin
Island Nature Trust
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)

D[r] Ilona Kerner
Québec (Québec)

D[r] Gordon McBean
Université de Colombie-Britannique
Vancouver (Colombie-Britannique)

D[r] Jennifer Shay
Université du Manitoba
Winnipeg (Manitoba)

M. Glenn Warner
N. W. T. Water Board
Yellowknife (Territoires du
Nord-Ouest)

D[r] Tom Beck
Calgary (Alberta)
Président émérite

Secrétariat

M. Ken Ogilvie
Directeur exécutif

M[me] Veena Halliwell
Gestionnaire de projects

M[me] Donna Gray
Agent d'administration et communication

M[me] Anne Marie Crevier
Secrétaire

D[r] E. Fred Roots
Conseiller scientifique

Table des matières

1. Introduction 1

Préambule 1

Le tourisme et le développement durable 4

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement et l'écotourisme 6

2. Du concept à la définition : Un contexte pour l'écotourisme 10

Le concept et son champ d'application 11

Critères 13

Vers une définition 14

3. L'écotourisme au Canada 17

Besoins de l'écotourisme au Canada 17

Perspectives offertes par l'écotourisme 19

Avantages de l'écotourisme pour le Canada 25

Contraintes touchant l'écotourisme au Canada 27

4. Garder le cap : Établissement de codes pour l'écotourisme 29

Codes : visiteurs 33

Codes : exploitants et voyagistes 33

Proposition de code de déontologie visant l'écotourisme au Canada 34

5. Portée de la politique du secteur public 35

Recommandations 35

6. Bibliographie 39

Figures

1. Exemples d'activités touristiques internationales liées à la nature et à la culture 2

2. Statistiques contemporaines sur le tourisme dans le monde 3

3. L'écotourisme dans la presse populaire au Canada 4

4. Partenariats en écotourisme dans la région atlantique 6

5. L'Écotourisme dans les zones protégées 8

6. Expressions tirées de documentations liées à l'écotourisme 10

7. Considération pour l'environnement 11

8. Les effets négatifs du tourisme 12

9. Mesures nécessaires à la promotion et au développement de l'écotourisme à Banff et dans la région de la Bow Valley, en Alberta. 20

10. Quelques exemples internationaux en matière d'écotourisme 22

11. Perspectives de l'écotourisme au Canada 23

12. Trail of the Great Bear : Raison d'être et concept 24

13. Potentiel économique de l'écotourisme 26

14. Écotourisme au Canada : Les contraintes 27

15. Codes environnementaux des secteurs industriels 31

16. Codes de déontologie pour l'industrie 32

1 Introduction

Préambule

L'écotourisme est reconnu comme une forme distincte de tourisme. Il se distingue des autres types d'activités touristiques, en ce sens qu'il combine des activités à faible incidence sur les ressources et les collectivités hôtes, la protection de l'environnement, le développement économiquement durable, ainsi que le comportement particulier des consommateurs et l'apprentissage qu'ils font en s'adonnant à des activités d'écotourisme. L'écotourisme existe dans de nombreux pays et, de façon plus évidente, peut-être, dans des pays en voie de développement comme le Costa Rica, la Thaïlande et le Népal (figure 1).

L'écotourisme existe au Canada sous diverses formes depuis nombre d'années. Le sujet suscite maintenant un intérêt considérable parmi de nombreux groupes et de nombreuses personnes du Canada, dont les intervenants dans l'écotourisme, les responsables de l'action gouvernementale et les consommateurs. Les groupes locaux de personnes ayant les mêmes intérêts élaborent des codes d'éthique et de pratiques. Les organismes gouvernementaux des provinces et des territoires constatent l'attrait des possibilités de commercialisation qu'offre l'écotourisme, lesquelles étaient jusqu'ici largement exploitées par les intervenants. L'écotourisme est devenu un sujet de discussion à l'échelon national, et les consommateurs recherchent des expériences d'écotourisme distinctes au Canada.

L'écotourisme est devenu une composante importante de l'industrie qui connaît la plus forte croissance au monde — le tourisme (figure 2). Au fur et à mesure que le tourisme croîtra, des effets se feront sentir, pour le meilleur ou pour le pire, sur le paysage, les sociétés et l'économie des lieux et des régions où le tourisme est concentré. Une meilleure compréhension de l'écotourisme, de son rôle et des milieux dans lesquels il se déroule nécessitera une attention particulière de la part des décisionnaires et des intervenants, des consommateurs et des collectivités. Cela est particulièrement vrai, devant les perspectives mondiales du tourisme.

De fait, on pourrait soutenir que l'écotourisme présente de très grandes possibilités comme indicateur du développement durable. Ces possibilités résident dans notre capacité d'encourager, au sein de l'industrie et des consommateurs touristiques, des attributs qui permettent d'assurer le développement durable. L'écotourisme, plus que toute autre activité touristique, c'est le développement durable. En conséquence, l'écotourisme est l'activité touristique la plus vulnérable; elle risque de perdre le plus si elle est pratiquée de façon mal conçue, incontrôlée et insensible. C'est pourquoi ce domaine est, et continuera d'être, suivi de très près afin qu'on puisse en justifier la raison d'être et en confirmer les politiques, directives et pratiques fondamentales.

Même si les Canadiens jouent un rôle dans l'industrie touristique à titre d'entrepreneurs et d'écotouristes, au pays comme à l'étranger, l'écotourisme au Canada n'est pas apprécié à sa juste valeur. Ce n'est que tout dernièrement que l'écotourisme a commencé à faire l'objet d'articles dans la

Figure 1
Exemples d'activités touristiques internationales liées à la nature et à la culture

Globe and Mail
Octobre 26 et novembre 2, 1991

Figure 2
Statistiques contemporaines sur le tourisme dans le monde

Croissance du tourisme dans le monde de 1950 à 2000

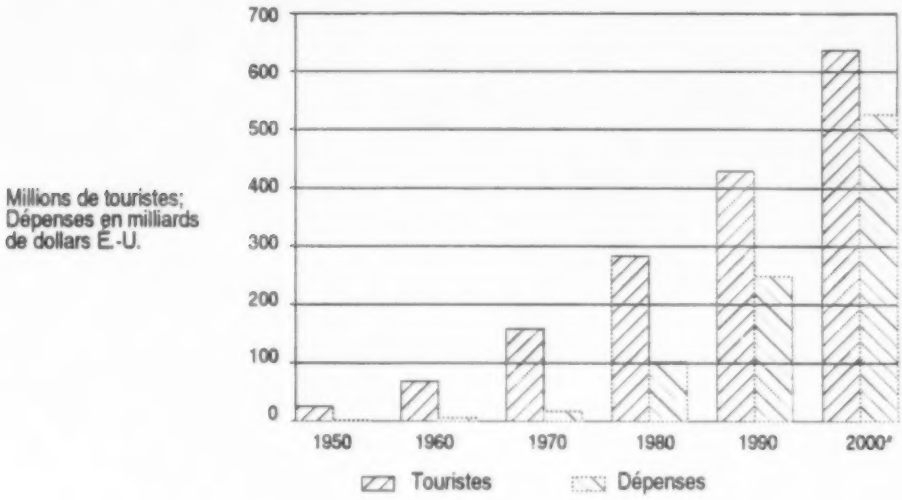

Organisation mondiale du tourisme, 1991

* *Prévision*

Les dix nationalités qui s'adonnaient le plus au tourisme en 1990

	Millions de touristes
Allemands	57,3
Américains	44,9
Britanniques	36,2
Canadiens	20,5
Italiens	19,7
Français	19,2
Hollandais	16,4
Japonais	16,2
Scandinaves	15,8
Belges	11,5

Organisation mondiale du tourisme, 1991

Les dix destinations touristiques les plus populaires en 1990

	Millions de touristes	Pourcentage mondial
France	50,0	11,65
États-Unis	39,7	9,26
Espagne	34,3	7,99
Italie	26,6	6,22
Autriche	19,0	4,43
Hongrie	19,0	4,43
Grande-Bretagne	17,6	4,12
Allemagne	17,0	3,97
Canada	15,2	3,54
Suisse	12,9	3,02

Organisation mondiale du tourisme, 1991

presse populaire (figure 3). L'écotourisme n'est régi que par peu de normes de l'industrie et de contrôles réglementaires, et il prend actuellement forme selon des indicateurs se situant à peu près à mi-chemin entre ce que le consommateur souhaite obtenir et ce que les entreprises du secteur écotouristique sont prêtes à lui offrir. Pour reprendre à peu près les paroles d'un entrepreneur canadien, «on peut se rendre à peu près n'importe où au Canada, faire n'importe quoi et le vendre sous l'étiquette de l'écotourisme.» Toutefois, comme l'indique Filion (1991), l'écotourisme est un outil de conservation puissant, qui offre des débouchés socio-économiques distincts. Cela a déjà été démontré ailleurs dans le monde, au Costa Rica, par exemple; nous pourrions parvenir aux mêmes résultats au Canada. Il est donc opportun d'examiner cette forme de tourisme dans une perspective canadienne. Voilà précisément ce que nous tentons de faire au moyen du présent document.

Figure 3
L'écotourisme dans la presse populaire au Canada

Le dernier assaut sur le village mondial — l'écotourisme allie la découverte à la conservation [traduction]
Calgary Herald, le 11 janvier 1992

Observateurs de baleines — l'environnement à vue de nez [traduction]
The Guardian, Charlottetown, le 8 octobre 1991

L'éco-stampede [traduction]
Report on Business Magazine, Globe and Mail, mai 1991

Canada — le vrai potentiel de l'écotourisme [traduction]
Financial Times of Canada, le 29 avril 1991

On incite les touristes à adopter un éco-code de comportement [traduction]
Halifax Chronicle Herald, le 19 janvier 1991

On incite les visiteurs à agir de façon responsable [traduction]
Calgary Herald, le 19 janvier 1991

L'aide des touristes semble être le dernier espoir pour les parcs et les espèces fauniques [traduction] (deuxième colloque international annuel sur l'écotourisme)
Calgary Herald, le 12 janvier 1991

On incite les touristes à adopter un «éco-code» rigide [traduction]
Financial Post Daily, le 15 janvier 1991

Le tourisme et le développement durable

Les Canadiens estiment sérieusement qu'un engagement national doit être pris à l'égard de la concrétisation du concept du développement durable. Un tel engagement s'appuierait sur les initiatives mondiales des années 80 — telles que la Stratégie mondiale de la conservation (1980) et la Commission mondiale sur l'environnement et le développement («Commission Brundtland», 1987) — et sur leur expression, au Canada, grâce à des véhicules tels que la Table ronde sur l'environnement et l'économie (1987) et le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, de même que sur la préparation, par les tables rondes, les conseils de l'environnement et d'autres groupes, de stratégies en matière de développement durable et de conservation.

Le Groupe de travail national, réitérant les principes de la Commission Brundtland, a défini le développement durable comme étant le «développement qui assure que l'utilisation actuelle des ressources et de l'environnement ne limitera pas les possibilités pour les générations à venir.» Dans les années 90, le message transcende tous les secteurs du Canada. Il est diffusé par le gouvernement fédéral grâce au Plan vert. Le secteur privé y a répondu grâce à divers moyens, comme l'initiative de gestion responsable prise par l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques et le code d'éthique environnementale de l'Association pétrolière canadienne. Des sondages révèlent que le public canadien se préoccupe de sa santé et de la santé de l'environnement, et qu'il a posé des gestes ou adopté des com-

portements — le recyclage et l'écotourisme, entre autres — témoignant bien de son désir d'établir un nouveau rapport avec la Terre.

La recherche du consensus, en vue d'une vision commune, du partenariat et du partage, transcende le développement durable. Cette quête est exprimée dans le rapport du Groupe de travail national et le Plan vert, entre autres documents récents. Elle se reflète dans le travail des tables rondes nationales, provinciales et territoriales et dans l'énoncé de leur vision, ainsi que dans d'autres initiatives axées sur la durabilité du développement dans l'avenir. Cette quête se reflète aussi dans les moyens auxquels nous recourons pour faire du tourisme une activité qui s'inscrit dans le cadre du développement durable. Cet effort peut être constaté un peu partout, des îles de la Reine-Charlotte à Québec, au Labrador et à Terre-Neuve, et de la Bow Valley, en Alberta, au golfe du Saint-Laurent (figure 4). Les procédures et les pratiques communes à un grand nombre d'activités de cet ordre pourraient être désignées par l'expression «écotourisme», mais peut-être que le phénomène auquel nous assistons actuellement se qualifie en fait d'écodéveloppement :

> ... *une approche du développement visant à harmoniser les objectifs sociaux et économiques avec une gestion écologique judicieuse, dans un esprit de solidarité avec les générations futures; fondé sur le principe d'indépendance, la satisfaction des besoins fondamentaux, une nouvelle symbiose entre l'être humain et la terre; une autre sorte de croissance qualitative, et non une croissance nulle ou une croissance négative* (Sachs 1978). [traduction]

Le Canada n'est pas arrivé soudainement au concept de tourisme durable. L'expérience canadienne suit la ligne de pensée mondiale exprimée dans l'importante Déclaration de Manille (1980) et dans le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (1982) lesquels considèrent que la protection et la mise en valeur de l'environnement sont essentielles au développement du tourisme. Les conférences sur les parcs nationaux en 1968 et en 1978 ont examiné la question; l'Association de l'industrie touristique du Canada a donné une présentation tripartite à l'Assemblée canadienne sur les parcs nationaux et les régions protégées en 1985. Au cours de la conférence Globe 90 à Vancouver, les intérêts touristiques ont présenté un plan d'action visant le développement du tourisme durable. Le plan stratégique définissait le rôle des gouvernements, des organismes non gouvernementaux, de l'industrie touristique et des individus.

Aujourd'hui, au Canada, le tourisme et le développement durable font l'objet d'un examen minutieux. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie vient de terminer un «Dialogue sur le secteur touristique» à l'échelle nationale visant le développement durable. Le Dialogue a permis d'élaborer des codes d'éthique pour l'industrie et pour les touristes, ainsi que des lignes directrices pour les associations de l'industrie touristique, les ministères du tourisme et les secteurs particuliers de l'industrie. En octobre 1991, Tourisme Canada a parrainé un colloque et un atelier de travail sur le tourisme et le développement durable, à l'Université de Waterloo. Peu de temps après, l'Association de la recherche sur le tourisme a examiné le même thème au cours de sa conférence annuelle. Le thème de tourisme et du développement durable a été mis de l'avant au cours de Tourisme 2000, des discussions amorcées en octobre 1992 par Tourisme Alberta avec l'industrie touristique, d'autres secteurs comme le transport, ainsi que le public de l'Alberta. Un énoncé de défi à relever en matière de tourisme durable a été élaboré au cours de la récente conférence Globe 92 qui s'est tenue à Vancouver.

L'écotourisme occupe une place très importante dans le débat sur le développement durable et le tourisme. Partout au pays, les ateliers de travail et les colloques ont fait ressortir l'urgence avec laquelle les gens désirent comprendre les nuances du sujet, et mettre en oeuvre des moyens pour lui donner une place au sein du tourisme canadien de l'avenir.

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement et l'écotourisme

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement (CCCE) s'est penché depuis un certain temps sur le rapport qui existe entre le tourisme et l'environnement. À l'origine, le Conseil avait songé à une approche générale;

Figure 4
Partenariats en écotourisme dans la région atlantique

Introduction

La Fondation Québec-Labrador du Canada Inc./Atlantic Centre for the environment (FQLC) annonce une stratégie visant l'accroissement des possibilités touristiques fondées sur les ressources naturelles à Terre-Neuve et au Labrador, tout en établissant et en supportant les initiatives locales de conservation dans la région. Conjointement avec les groupes qui existent à Terre-Neuve et au Labrador, le Atlantic Centre met sur pied et dirige des visites guidées et planifie les vacances thématiques de touristes spéciaux dans la province; parallèlement, il fournit de l'aide et établit un fonds d'intendance pour les projets et les initiatives axées sur la protection des ressources naturelles.

Le fonds d'intendance de Terre-Neuve et du Labrador

Nous mettons sur pied un nouveau programme appelé le fonds d'intendance de Terre-Neuve et du Labrador. Nous le faisons dès maintenant de manière à pouvoir soutenir des projets communautaires de conservation dans l'avenir. Ce programme vise les initiatives de protection de la nature à Terre-Neuve et au Labrador seulement. Il est conçu pour encourager les groupes communautaires locaux à :

- *acquérir de l'expérience grâce au développement de l'organisation et du leadership;*
- *définir et mettre en oeuvre des initiatives en matière de conservation;*
- *élaborer le soutien à la conservation tout en répondant aux besoins économiques, sociaux et culturels des collectivités.*

Le tourisme : un partenaire de plus en plus important dans la conservation

Nous croyons qu'une partie importante du fonds d'intendance viendra des activités touristiques responsables. Le touriste des années 90 s'«écologise» de plus en plus. Les gens recherchent des expériences culturelles et naturelles significatives, qui témoignent d'une nouvelle éthique de la conservation dans l'industrie touristique.

Si vous êtes un pourvoyeur ou un exploitant du tourisme d'«aventure», et que vous avez un intérêt particulier dans l'environnement naturel et culturel durable de la province, le Atlantic Centre vous propose une entente de partenariat — un rapport dont non seulement votre entreprise bénéficiera, mais qui suscitera également l'appui des gens à l'égard des activités de conservation partout dans la province.

En affaires ensemble

Si votre entreprise s'est engagée à l'égard de pratiques environnementales saines, nous sommes intéressés à vous aider à commercialiser votre produit auprès des groupes d'écologistes et d'environnementalistes.

Brochure
Fondation Québec-Labrador du Canada Inc./Atlantic Centre for the environment c. 1991

---

le CCCE éveillerait la conscience des gens et ferait des recommandations au ministre de l'Environnement relativement aux questions environnementales liées au tourisme national et international. Toutefois, le Dialogue sur le secteur touristique de la Table ronde nationale a fait ressortir une perspective plus restreinte, soit celle de l'écotourisme. Le Conseil a déterminé qu'il serait possible de se pencher sur l'écotourisme en poursuivant le travail commencé par la Table ronde nationale. Les rapports antérieurs du CCCE sur l'aménagement du territoire (Richardson 1989) et les zones protégées (CCCE 1991) pourraient servir de point de départ à cette démarche, d'où la présente étude.

Le Conseil a relevé quatre tâches principales :

- Clarifier ce qu'on entend par écotourisme et proposer une définition.
- Expliquer pourquoi les gouvernements au Canada devraient s'en préoccuper, c'est-à-dire s'intéresser aux questions d'écotourisme, y compris les aspects mondiaux de ces questions, et intervenir.
- Élaborer un code d'éthique pour l'écotourisme qui cherche à tirer le meilleur parti des possibilités économiques, tout en respectant les contraintes écologiques et sociales.
- Préparer des recommandations en matière de politique, en particulier pour le gouvernement fédéral.

L'atelier national sur l'écotourisme parrainé par le CCCE, qui s'est tenu à Calgary les 9 et 10 septembre 1991, portait principalement sur ces tâches. Les participants à cet atelier venaient de nombreux secteurs et de toutes les régions du Canada.

Le CCCE a traité de l'écotourisme dans son rapport de 1991 intitulé *Une vision des zones protégées pour le Canada* (figure 5). Le Conseil a isolé trois questions particulières de gestion qui constituent une menace ou présentent des possibilités particulières pour les zones protégées : la gestion de l'activité touristique et récréative, l'écotourisme et le rôle du secteur privé. Les observations du Conseil sur l'écotourisme méritent d'être répétées parce qu'elles constituent un bon point de départ pour des discussions plus poussées sur le sujet. Il importe de noter que les remarques du CCCE ne visent que l'écotourisme dans les zones strictement protégées. Ces zones sont les cibles des activités écotouristiques, mais, comme l'indique le Conseil, elles subissent déjà diverses pressions et, à l'heure actuelle, représentent moins de quatre pour cent des terres du pays à peine une superficie nettement inférieure à l'objectif de douze pour cent suggéré par la campagne Espaces en danger.

On doit insister sur le fait que l'écotourisme peut s'appliquer à une superficie beaucoup plus vaste que celle des zones strictement protégées. Toutefois, les zones non protégées risquent beaucoup plus de subir un aménagement nuisible à l'écotourisme, et peuvent exiger des considérations différentes au chapitre des recommandations en matière de politiques.

L'écotourisme peut fort bien sembler en harmonie ou en compétition avec d'autres secteurs qui cherchent à profiter des ressources. À moins d'être reconnu à juste titre dans la planification et le processus décisionnel, l'écotourisme pourrait devoir être relégué au second rang par rapport à d'autres utilisations des terres. Par exemple, Grifone (1991) a soulevé ce spectre dans une étude des répercussions de l'exploitation forestière d'envergure dans le nord de l'Alberta. Il n'y a aucun doute que la planification de l'aménagement du territoire doit tenir compte de l'écotourisme, et à ce sujet, Richardson (1989) a écrit ce qui suit :

Figure 5
L'Écotourisme dans les zones protégées

Le tourisme idéal pour les parcs nationaux et les zones protégées est celui que l'on appelle écotourisme (soit le tourisme écologique). Bien que le tourisme en milieu naturel ou sauvage ait reçu diverses appellations au fil des ans, du tourisme vert à ce que les Allemands appellent Studienreisen (tourisme d'étude), le terme «écotourisme» a été consacré par Hector Ceballos-Lascurain à Mexico, en 1983. Il le définissait ainsi : «Voyager dans des régions naturelles relativement peu perturbées ou contaminées dans le but précis d'étudier, d'admirer et d'apprécier le paysage et les plantes et animaux sauvages qu'il abrite, de même que les manifestations culturelles propres à ces zones.»

L'écotourisme gagne en importance comme segment de l'économie touristique et s'avère déjà un puissant outil de conservation dans de nombreuses régions du monde, en ce sens qu'il constitue un moyen de protéger l'environnement et la faune tout en stimulant l'économie. Dans les années 1990, l'augmentation du nombre de visiteurs et de leurs attentes en matière de services et installations continuant de poser un stress environnemental sur les zones protégées, le terme écotourisme est devenu synonyme d'éthique et de conscientisation environnementale accrue chez les touristes. Ce terme désigne maintenant l'aspect plus sain, sur le plan environnemental, du tourisme en milieu sauvage (tourisme vert), et le modèle recherché tant pour les visiteurs que pour les promoteurs du tourisme. Le docteur Jim Butler, de l'Université de l'Alberta, a récemment décrit huit caractéristiques de l'écotourisme moderne :

1. *Il doit promouvoir le sens de l'éthique environnementale : favoriser un comportement plus responsable chez ses participants.*
2. *Il ne doit pas entraîner la dégradation des ressources. Le milieu naturel ne subit pas d'érosion inconsidérée due à la présence des visiteurs. Bien que la chasse et la pêche sportives comptent parmi les nombreuses activités du tourisme en milieu sauvage (tourisme vert), elles sont classées comme des activités de tourisme d'aventure plutôt que d'écotourisme.*
3. *Il est axé davantage sur les valeurs intrinsèques qu'extrinsèques. Les installations et les services peuvent «faciliter» le contact avec les ressources intrinsèques; ils ne deviennent toutefois jamais eux-mêmes des attractions et ne distraient pas le visiteur de l'environnement naturel même.*
4. *Il repose sur une philosophie biocentrique, plutôt qu'homocentrique. Les écotouristes acceptent le milieu tel qu'il est, sans s'attendre qu'il se transforme ou qu'on le modifie pour leur propre plaisir.*
5. *Il doit bénéficier à la faune et à l'environnement. Les avantages de l'écotourisme pour l'environnement (et pas uniquement pour les gens) peuvent se mesurer de nombreuses façons : sur le plan social, scientifique, gestionnel ou politique. Si l'environnement n'a pas bénéficié de façon évidente de l'activité sur le plan de la durabilité et de l'intégrité écologique, c'est qu'il ne s'agit pas d'écotourisme.*
6. *Il permet un contact direct avec l'environnement naturel. Les films et les parcs zoologiques ne comptent pas parmi les expériences écotouristiques. Les kiosques d'information touristique et les diaporamas d'interprétation font partie des activités d'écotourisme lorsqu'ils préparent les gens à un contact direct avec le milieu naturel.*
7. *Il procure un sentiment de «satisfaction» qui se mesure en termes d'éducation ou d'appréciation, ou des deux, plutôt qu'en termes d'expérience passionnante ou de réalisation physique, ce qui appartient plutôt au tourisme d'aventure.*
8. *Il procure une expérience cognitive et affective intense. L'écotourisme nécessite beaucoup de préparation et de connaissances de la part à la fois des meneurs et des participants. La satisfaction que procure l'expérience est ressentie et exprimée avec force et de façon émotive.*

Conseil consultatif canadien de l'environnement 1991

> *Si l'on veut faire une utilisation efficace de la planification de l'aménagement du territoire en vue d'assurer le développement durable, il doit y avoir une structure claire et cohérente des communications et des responsabilités, englobant l'élaboration des politiques, la gestion courante et la prise de décisions, dans tous les programmes publics touchant le territoire.* [traduction]

Si l'écotourisme était incorporé à la planification de l'utilisation des terres, il bénéficierait des principales activités des programmes de planification de l'aménagement du territoire, notamment :

- La collecte d'information et la définition des questions d'importance
- L'établissement des objectifs
- L'élaboration et l'évaluation des options avec la participation efficace de tous les intéressés, y compris la mise en oeuvre des programmes
- La mise en vigueur de la coordination du programme et des autres moyens de mise sur pied du plan
- La surveillance constante, l'étude périodique et la révision éventuelle du plan

Richardson (1989) ajoute que la planification de l'aménagement du territoire n'est qu'un outil qu'on utilise selon ce qu'impose la société, et que son efficacité dépend de la mesure dans laquelle la société le permet. Le problème est de déterminer comment une industrie naissante peut être acceptée, nourrie et développée dans l'intérêt du public de manière à soutenir la créativité, l'enthousiasme et l'investissement de ses exploitants, la participation de ses consommateurs et le patrimoine dans lequel elle puise.

Le CCCE a soulevé cette question. Une étude de la portée de la politique gouvernementale en vue de développer et de promouvoir l'écotourisme devrait examiner les deux questions fondamentales suivantes : d'une part, a-t-on besoin de politiques pour promouvoir activement l'écotourisme et, d'autre part, a-t-on besoin de politiques pour contrôler l'écotourisme et s'assurer qu'il est compatible avec les objectifs écologiques? Idéalement, pour réaliser le mandat du Conseil, les réponses recherchées devraient être compatibles avec les politiques et les programmes de tous les ministères fédéraux. Celles-ci devraient inclure les politiques visant les parcs nationaux, ainsi que les processus décisionnels fédéraux connexes, et devraient tenir compte des responsabilités particulières d'Environnement Canada et de Tourisme Canada.

Étant donné que le développement durable compte fortement sur la recherche d'un consensus et le partenariat, des modifications de la politique d'intérêt public toucheraient d'autres groupes, principalement les ministères du tourisme, des ressources naturelles et de l'environnement des provinces et des territoires, ensuite les tables rondes provinciales et territoriales ainsi que les associations de l'industrie touristique. Ces organismes sont en mesure d'influencer leurs membres et les décisionnaires gouvernementaux. Le présent document s'adresse à eux tous, parce que seule une vision collective de l'écotourisme donnera les résultats attendus.

2 Du concept à la définition : Un contexte pour l'écotourisme

L'écotourisme signifie souvent des choses différentes pour des gens différents. Comme le «développement durable», l'«éco-tourisme» se prête à une gamme de définitions et de programmes (figure 6). Les variations ont donné des résultats largement différents, au chapitre des expériences des consommateurs, des effets des pratiques d'exploitation sur le milieu d'accueil et des répercussions sur la conservation du patrimoine. On a soulevé des questions concernant l'objectif véritable et la portée de l'écotourisme. Certains ne savent pas au juste ce que l'écotourisme accomplit vraiment.

Heureusement au Canada, nous avons la possibilité de comprendre ce qu'est l'écotourisme et de réaliser ce qu'il promet. Même si le gouvernement n'a à peu près pas formulé de politiques sur le sujet, les personnes et les organismes qui font la promotion du tourisme responsable et qui l'exploitent ont pris l'initiative de donner un contexte à l'écotourisme, de discuter de moyens de le mettre en oeuvre et d'intégrer l'écotourisme dans les sociétés, l'économie et les milieux locaux.

Comment y parvient-on? L'écotourisme fait l'objet de délibérations formelles au cours de conférences et dans des articles de journaux, mais des actions réelles sont déjà en cours. Certains exploitants et organismes comme la Société linnéenne du Québec et l'Associa-

Figure 6
Expressions tirées de documentations liées à l'écotourisme

- Biotourisme
- Conservation environnementale
- Écoaventures
- Écovoyage
- Éducation écologique
- Excursion éthique
- Excursions dans les zones naturelles
- Excursions d'aventure peu rigoureuses
- Observation faunique
- Tourisme alternatif
- Tourisme anthropologique
- Tourisme «axé sur la nature»
- Tourisme axé sur les ressources
- Tourisme culturel
- Tourisme d'aventure
- Tourisme d'intérêt particulier
- Tourisme d'observation
- Tourisme de jungle
- Tourisme durable
- Tourisme écologique
- Tourisme en milieu sauvage
- Tourisme environnemental
- Tourisme «errant»
- Tourisme ethnique
- Tourisme pleine nature
- Tourisme rationnel
- Tourisme rural
- Tourisme safari
- Tourisme «sciences»
- Tourisme socialement responsable
- Tourisme vert
- Vacances pleine nature
- Voyage avec mère nature
- Voyages dans les régions isolées

Scace, Grifone et Usher 1991

tion canadienne de canotage récréatif s'adonnent vraiment à des activités d'écotourisme, dans la façon dont ils gèrent les interactions entre les écotouristes, l'environnement et la collectivité locale, ou dans la façon dont ils appuient la conservation environnementale avec une partie des revenus provenant des activités de leurs entreprises (figure 7). On a reconnu et réformé certains principes généraux de l'écotourisme. Des codes d'éthique et des codes de pratiques sont déjà en place, la plupart étant d'origine et d'application locales. Notons à titre d'exemple le code de conduite à l'intention des organisateurs de voyages à Gwaii Haanas/South Moresby et les lignes directrices guidant les exploitants de navires d'observation des cétacés, sur le Saint-Laurent.

Figure 7
Considération pour l'environnement

Le simple fait de participer à l'une de nos excursions vous permet d'aider à conserver les régions sauvages du Canada. Cela se fait de plusieurs façons : 1) Trois pour cent (3 %) de chaque forfait vendu est automatiquement versé à l'Association canadienne de canotage récréatif (ACCR) qui coordonne un programme de nettoyage des voies navigables à l'échelle du pays afin de conserver et de protéger notre environnement naturel; 2) La plupart de nos guides vivent dans les régions explorées au cours de nos excursions, et la plupart de nos vivres et de nos équipements proviennent également des régions locales. Par conséquent, nous dépensons une importante partie du coût de votre excursion dans des petites localités, souvent isolées. Étant donné que l'économie de ces localités est habituellement fondée sur le «développement des ressources», vos dollars indiquent au gouvernement et aux citoyens que certains emplois locaux et certaines possibilités d'utilisation du territoire dépendent de l'environnement naturel; 3) Nos excursions vous permettent de visiter les régions les plus immaculées du Canada. À l'exemple de nos guides, vous apprendrez comment explorer et apprécier ces lieux sauvages tout en assurant leur conservation pour les générations futures. [traduction]

L'Aventure canadienne du canotage
L'Association canadienne de canotage récréatif
1991

Ces initiatives sont régionales, et elles résultent de la collaboration de divers intervenants. Toutefois, sont-elles toutes de l'écotourisme? Par exemple, sont-elles transmissibles? Indiquent-elles la nécessité de l'intervention des organismes gouvernementaux et des organisations qui s'occupent de la gestion des ressources, du tourisme et du développement durable? Pour élaborer des recommandations efficaces en matière de politiques gouvernementales et de pratiques privées, il importe :

- d'explorer le concept d'écotourisme;
- de déterminer les critères;
- de proposer une définition.

Ensuite, on pourrait élaborer un cadre conceptuel en matière d'écotourisme au Canada. Il est essentiel de parvenir à un consensus à cet égard si l'on veut que l'écotourisme reçoive l'appui de tous au Canada et contribue largement à l'utilisation durable de notre patrimoine naturel et culturel. D'autre part, les règles et les lignes directrices en matière d'écotourisme doivent être assez flexibles pour ne pas entraver sa mise en oeuvre. L'écotourisme profitera des accords de collaboration et de la surveillance des activités des participants.

Le concept et son champ d'application

Les paysages et les écosystèmes relativement intacts du Canada attirent les visiteurs depuis plus d'un siècle. De fait, les possibilités liées au tourisme international ont joué un rôle aussi important dans l'établissement de notre réseau de parcs nationaux que le désir de protéger le milieu naturel. De nos jours, la situation se répand à l'échelle mondiale, car les parcs et autres milieux naturels protégés ou relativement in-

tacts sont des destinations prisées pour des millions de touristes du monde entier.

Ces milieux subissent toutefois des pressions (figure 8). Il arrive souvent que leur valeur environnementale et leur valeur économique possible, si ces milieux demeurent à l'état naturel, ne soient pas reconnues ou qu'elles soient perçues comme secondaires, par comparaison à d'autres utilisations du territoire et aux bénéfices économiques à court terme. Lorsqu'ils sont protégés, ces «endroits spéciaux», de par leur attrait, suscitent l'intérêt d'un grand nombre de visiteurs pouvant menacer l'intégrité écologique du milieu. Les milieux non protégés qui attirent les touristes sont davantage menacés.

Figure 8
Les effets négatifs du tourisme

[Nombre] de personnes estiment que le droit de voyager entre en conflit avec les droits de l'environnement, des cultures locales et les richesses culturelles de l'humanité.

Devant la croissance explosive du tourisme international, beaucoup des endroits les plus beaux et les plus précieux du monde sont envahis par les visiteurs. Certains de ces endroits subissent des dommages incalculables.

Les eaux autrefois intactes de la Méditerranée, de la baie d'Acapulco, au Mexique, de Pattaya, en Thaïlande, et de Penang, en Malysia, sont polluées par les déchets humains. Les rives sont couvertes d'hôtels construites pour accomoder des millions de touristes.

Le marbre rare, noir et or, du plancher de la cathédrale St. Paul's, à Londres, et la mosaïque unique du plancher de la cathédrale Saint-Marc, à Venise, s'usent à vue d'oeil sous les pas des milliers de personnes qui visitent ces lieux chaque jour. À Paris, le plancher de la cathédrale Notre-Dame est rongé par les boissons gazeuses renverées par les visiteurs.

Les quelque 40 000 personnes qui passent, chaque année, dans les lointaines Himalayas, au Népal, laissent derrière elles une traînée boîtes et de bouteilles vides, et de papier hygiénique. Le bois qu'il faut brûler pour pour chauffer l'eau dont elles ont besoin pour se laver et cuire leur nourriture entraîne epu jà peu la destruction des forêts.

L'archipel des Galapagos, au large des côtes de l'Équateur, qui abritaient autrefois de vastes populations d'otaries, de pingouins et d'espèces d'oiseaux rares, sont envahies par plus de 32 000 visiteurs chaque année, soit quatre fois plus qu'il y a dix ans. [traduction]

Globe and Mail, le 26 octobre 1991

L'écotourisme vise principalement l'établissement d'un rapport plus significatif et rationnel entre les visiteurs et le milieu naturel et les collectivités où ils se rendent. Hector Caballos-Lascurain a créé et définit le terme «écotourisme» comme suit en 1983 :

> *...une forme de tourisme qui consiste à visiter des zones naturelles relativement intactes ou peu perturbées, dans le but précis d'étudier et d'admirer le paysage, et les plantes et animaux sauvages qu'il abrite, de même que toute manifestation culturelle (passée et présente) observable dans ces zones. Dans cette perspective, le tourisme axé sur la nature signifie une méthode d'approche scientifique, esthétique ou philosophique du voyage, quoiqu'il n'est pas nécessaire que l'écotouriste soit un scientifique, un artiste ou un philosophe de profession. Ce qui compte par-dessus tout, c'est que la personne qui s'adonne à l'écotourisme ait l'occasion de «se tremper» dans un environnement naturel auquel elle n'a généralement pas accès en milieu urbain.*

Son énoncé comporte plusieurs éléments qui nous aident à mieux comprendre l'écotourisme :

- Les voyages liés à la préservation et à la protection des milieux et des paysages naturels;

- Les voyages qui placent les visiteurs directement dans le milieu naturel, sans que ceux-ci ne l'exploitent;
- Une appréciation — un amour — du milieu naturel, et une compréhension du patrimoine naturel et de l'organisation sociale de la collectivité d'accueil;
- La focalisation sur une expérience personnelle profonde et un sentiment de réalisation, plutôt que sur des réalisations et des expériences physiques qui pourraient facilement être tirées d'activités menées ailleurs.

On peut ajouter à ces éléments une activité économique durable pour les collectivités d'accueil. La présidente du Fonds mondial pour la nature, M^me^ Kathryn Fuller, parle en ces termes des pays en voie de développement qui s'occupent d'écotourisme :

> *L'écotourisme peut générer des recettes essentielles pour les économies locales et régionales, une sensibilisation accrue de l'importance de la conservation, ainsi que de nouveaux incitatifs pour les gouvernements et les habitants des zones naturelles et des régions voisines de protéger celles-ci.*

Pour parler sans ambages, l'écotourisme peut servir de motif économique pour préserver des régions qui ne l'auraient pas été autrement. Ce rapport a fait ses preuves en Afrique de l'Est et est envisagé en Amérique centrale et en Amérique du Sud (Boo, 1990), et de tels arguments ont aussi été avancés au Canada.

Tous les éléments ci-dessus concourent au concept de l'intégration de l'environnement et de l'économie. Ce concept a été appuyé de toutes parts, à cause de la préoccupation du monde entier devant l'amenuisement rapide des ressources naturelles, de la demande de touristes qui veulent connaître des paysages enchanteurs depuis l'Arctique jusqu'à l'Antarctique sans cesse croissante, et du nombre grandissant d'entrepreneurs qui peuvent fournir le produit recherché (grâce aux réseaux modernes de transport).

Critères

Au Canada, de vastes débats ont porté récemment sur les critères ou paramètres clés qui donnent son sens à l'écotourisme. À la suite de la publication des travaux de Butler (figure 5), les critères souhaitables de prestation et de consommation des activités écotouristiques ont été étudiés pour la première fois aux ateliers de Banff et de Calgary, pour être incorporés ensuite dans les modalités de deux études commandées par Tourisme Alberta.

Voici les principaux critères qui ont été définis au cours de ces activités. L'écotourisme

1. suppose une expérience directe de milieux naturels, culturels et sociaux;
2. fait appel à des modes de transport appropriés jusqu'aux zones naturelles et aux sites culturels traditionnels;
3. conscientise le touriste à la compréhension et au respect de l'environnement naturel et culturel de la région (grâce à l'éducation et à l'interprétation);
4. s'adapte à l'environnement naturel et à la culture locale qu'il respecte, sans abuser de leur intégrité ou de leurs valeurs inhérentes;
5. fait appel à des accompagnateurs-spécialistes responsables;
6. laisse derrière lui des retombées économiques et des connaissances qui étayent la protection de l'environne-

ment ainsi que le bien-être socio-économique de la collectivité d'accueil;

7. n'est pas doté d'une forte concentration d'installations;

8. tient bien compte du fait que les ressources naturelles et culturelles représentent l'élément essentiel du voyage, et admet qu'il existe des limites (gestion axée sur l'offre) : l'écotourisme en tant qu'élément du tourisme de masse n'est limité que par la capacité d'accueil de la région en cause;

9. doit représenter une expérience éducative pour toutes les personnes liées à l'activité — y compris les agents de voyage, les utilisateurs, les guides et la collectivité régionale;

10. favorise l'éthique environnementale : il faut que tous les intervenants — utilisateurs, exploitants et gestionnaires — respectent le cadre éthique;

11. reconnaît l'interdépendance des exploitants, des hôtes et des gestionnaires des ressources ainsi que les avantages que représente la gestion des ressources en partenariat;

12. fait appel à la participation de tous les habitants locaux, depuis la planification jusqu'à la prestation des activités;

13. procure des retombées économiques à l'industrie touristique;

14. doit être mis en valeur de manière compatible avec le développement durable;

15. doit être mis en valeur de manière compatible avec les responsabilités écotouristiques dans l'optique mondiale;

16. doit s'effectuer à condition que l'intégrité du territoire soit assurée à long terme;

17. est une expérience complète en soi, depuis l'agence de voyage qui met au courant du concept les futurs écotouristes, en passant par les activités pratiques, jusqu'aux avantages qu'en retire l'individu;

18. nécessite des codes de déontologie et de pratiques qui définissent les paramètres de l'écotourisme.

Il y aura indubitablement des différences de mise en pratique de chaque critère, notamment en ce qui a trait aux installations. Même si l'écotourisme ne demande pas beaucoup d'installations, il faut parfois prévoir une base, même si l'activité écotouristique s'en trouve éloignée. Chaque cas devrait être étudié séparément, afin de décider si l'installation est un moyen qui justifie l'activité, ou si elle est un produit en soi. C'est pourquoi il faut envisager une longue période de planification, qui tienne compte de l'ensemble de l'opération, et d'évaluation au cas par cas pour déterminer si les installations sont adaptées aux objectifs de gestion des ressources. L'exemple des installations pourrait servir au calcul des éléments d'échelle, des matériaux utilisés, de la continuité et de la fréquence de l'utilisation et des autres avantages à la collectivité d'accueil.

Vers une définition

Il faut absolument définir avec précision ce qu'est l'écotourisme. Une définition appropriée régirait la formulation de critères ou de caractéristiques détaillés pour chaque entreprise dans ce domaine, et simplifierait l'évaluation de celle-ci.

Les écoles de pensée contemporaines, au Canada et ailleurs, semblent être très préoccupées par la définition de l'écotourisme. Il ne s'agit pas d'un débat inutile, car on sait combien les attentes du consommateur et l'évaluation d'un produit peuvent mal tourner à cause d'une définition erronée à la base.

Il est donc souhaitable de formuler une définition qui précise clairement le rapport qui existe entre le but de l'écotourisme et les moyens de le pratiquer. Farrell et Runyan (1991) nous avertissent que sans définition, cette expression deviendra un véritable fourre-tout et sera appliquée à n'importe quoi qui ait un lien quelconque avec la nature.

À la suite du rapport Ceballos-Lascurain, de nombreuses définitions ont vu le jour. Farrell et Runyan décrivent l'écotourisme comme une «stratégie moderne essentielle au maintien d'écosystèmes sains». Lors de la dernière conférence de l'Association de tourisme du Pacifique, Choegel (1991) a défini en ces termes l'écotourisme dans les parcs nationaux et les réserves :

> *...un équilibre réussi entre la visite par des touristes de zones isolées et magnifiques sans infliger à celles-ci une contrainte écologique inutile. Une exploitation écotouristique réussie fait appel aux collectivités locales et apporte des avantages économiques à l'échelle locale et nationale du pays.*

Il est ressorti des travaux d'un atelier, coordonné par le Service canadien des parcs en 1991, une définition intéressante. Le Réseau de Banff/Bow Valley responsable du tourisme, mis sur pied après le colloque, définit l'écotourisme comme un tourisme responsable tant du point de vue social qu'environnemental, qui offre une expérience de grande qualité tout en maintenant, voire en améliorant, la qualité du milieu naturel où se déroule l'expérience, et en maintenant, voire en améliorant, la qualité de vie socio-économique de la collectivité d'accueil.

Boo (1991) a utilisé la définition de Ceballos-Lascurain lorsqu'il a débattu la question de l'écotourisme dans cinq pays latins et antillais, mais les participants du colloque du CCCE ont opté pour une définition encore plus précise, soit : «un voyage pleine nature qui contribue à la préservation de celle-ci».

La concision de la définition est au coeur des débats au Canada. D'autres points importants comportent notamment la nécessité de relier les patrimoines naturel, social et culturel, ainsi que la nécessité de présenter l'expression dans le sens le plus large du terme pour obtenir le soutien le plus étendu possible. M^{me} Page Burt, directrice du marketing de Bathurst Inlet Lodge, fait remarquer qu'il faut utiliser une terminologie simple et éviter des mots comme «biocentrique» et «homocentrique» qui peuvent être difficiles à interpréter par les participants et intervenants de l'écotourisme.

Tous ces points ont été soulevés lors du colloque du CCCE. Les participants ont prêté une attention particulière au rôle que joue l'écotourisme dans le domaine de l'éducation et de la conscientisation des touristes à l'égard du monde naturel. La plupart des écotouristes viennent d'un milieu urbain, et leur brève exposition à un paysage naturel assez peu aménagé est une occasion exceptionnelle de stimuler l'amour de la terre. La nouvelle sensibilité des écotouristes leur permettra de mieux comprendre et de soutenir la protection des environnements précieux. L'écotouriste pourra mieux saisir les conséquences néfastes d'un aménagement peu judicieux et inconsidéré des ressources, et comprendre l'immense contribution que peut apporter l'écotourisme au tourisme écologiquement durable.

Les groupes de travail du colloque du CCCE ont donc formulé deux définitions de l'écotourisme :

> *Un voyage pleine nature qui contribue à la préservation de l'environnement tout en rehaussant l'intégrité des éléments naturels et socioculturels qui le composent.*

Un voyage pleine nature qui aide à préserver et à respecter l'intégrité des écosystèmes et des collectivités locales.

Tourisme Alberta (1991) a formulé ensuite la définition suivante : «expérience pleine nature qui contribue à la préservation de l'écosystème». Il faut aussi souligner l'intervention de Seale, au cours d'un atelier du CCCE. Selon lui, l'écotourisme est un voyage dans lequel le fournisseur et le consommateur du produit touristique s'engagent :

- À comprendre les valeurs intrinsèques de l'environnement naturel et social;
- À jouir de l'environnement selon les propres termes de celui-ci;
- À rehausser l'intégrité de l'environnement.

Il faut adopter une définition qui serve de dénominateur commun au développement de l'écotourisme au Canada. Comme pour les critères abordés précédemment, la définition doit être largement acceptée et doit donc traduire les paramètres mentionnés plus haut, à savoir : concision, simplicité, partenariat plutôt que prescription, relation entre les ressources patrimoniales et la collectivité d'accueil, et contributions marquées à la préservation. La définition doit, par-dessus tout, traduire la possibilité de sensibiliser chaque touriste et de soutenir l'intégrité des milieux naturels et des collectivités d'accueil.

Nous proposons la définition suivante de l'écotourisme au Canada :

L'écotourisme est une expérience de voyage pleine nature révélatrice qui contribue à la préservation de l'écosystème tout en respectant l'intégrité des collectivités d'accueil.

3 L'écotourisme au Canada

Quels sont les besoins de l'écotourisme au Canada? Quelles sont les priorités d'action? Où existe-t-il des possibilités de revalorisation de l'écotourisme selon les critères et les définitions décrits dans la section précédente? Quels avantages l'écotourisme peut-il apporter au Canada, et quelles sont les contraintes notables pesant sur son développement?

Besoins de l'écotourisme au Canada

Diverses conditions nécessaires à l'épanouissement de l'écotourisme au Canada ont été exprimées dans le cadre de l'atelier du CCCE. Globalement, les besoins sont considérables, mais ils restent réalistes pour un pays qui possède des paysages naturels vierges et relativement préservés, des organismes professionnels de gestion de ressources et une population de mieux en mieux informée.

Le besoin premier et fondamental est de créer des circonstances qui rendent possible une expérience totale de l'écotourisme, notamment :

- Une base de ressources écologiquement intactes;
- Des voyagistes qualifiés;
- Des guides qualifiés;
- Une ambiance favorable — une volonté de participation de la part de la collectivité;
- La définition d'espérances appropriées (au moyen de documents d'interprétation ou descriptifs) et une expérience directe subséquente par l'écotouriste;
- Une contribution significative à la subsistance de l'environnement local (financièrement, et par d'autres moyens), et une interaction pertinente entre les parties concernées;
- Des stratégies développées par le bénéficiaire comme par le régime de gestion de ressources, qui prennent en compte la base de ressources, le visiteur et l'exploitant;
- Une considération de la diversité et de l'ampleur des installations, qui tienne compte de leur pertinence.

Il existe un besoin de leaders. Au Canada, nous avons besoin d'individus prêts à promouvoir l'écotourisme en tant que concept valable et souhaitable d'aménagement du territoire. Les leaders au sein des collectivités en cause, les voyagistes et les gestionnaires de ressources doivent s'associer pour explorer et donner l'exemple au plan de la promotion de l'écotourisme et de sa mise en oeuvre. Il existe peut-être beaucoup d'intérêt dans divers secteurs, mais pas encore suffisamment de compétences pour traduire le message en initiatives de grande envergure. Voilà où des leaders informés seraient appelés à jouer un rôle.

Il faut définir une base sur laquelle pourrait s'appuyer la vente de l'écotourisme. Dans une large mesure, l'attrait actuel de l'écotourisme s'explique par l'expérience traditionnelle de «l'offre du gîte et du couvert» que dépasse largement l'écotourisme.

Il faut reconnaître que les écotouristes peuvent contribuer de façon significative à la formation de l'opinion extra régionale par un partage des expériences. L'importance de la formation d'une opinion extérieure a été constatée à de nombreuses reprises; elle s'est récemment manifestée ouvertement dans l'élan d'antipathie à l'égard de l'expansion du projet de la baie James dans le nord du Québec.

Il faut former des guides et des organisateurs. La qualité des guides canadiens varie grandement, tant aux niveaux des écotours nationaux qu'internationaux. Toutefois, on constate actuellement des malentendus quant à savoir comment, où et par qui les guides d'écocircuits devraient être formés.

Il existe également un besoin de conseils au plan des sources de financement susceptibles de concourir au développement de l'industrie, et relativement à l'information sur les dispositions fiscales qui touchent les exploitants écotouristiques au Canada et à l'étranger. (Selon Revenu Canada, le tourisme ne constitue pas une exportation imposable, point de vue qui affecte négativement les organisateurs nationaux.)

Il existe un besoin de suivre, d'évaluer et de rechercher une rétroinformation. L'évaluation devrait être laissée à des tiers, ainsi qu'à ceux qui prennent des écotours, afin que puisse être déterminée la qualité du produit et son incidence sur le consommateur. Il existe aussi un besoin de veiller à la qualité du produit fourni à l'étranger par les voyagistes canadiens. Le consensus auquel est parvenu l'atelier était que le Canada devrait tenter d'offrir une expérience et une gestion nationales de la plus haute qualité, et que des critères semblables devraient être exigés des Canadiens qui sont des intervenants de l'industrie de l'écotourisme à l'étranger.

Il existe un besoin de récompenser les comportements positifs. Cela encouragerait probablement le professionnalisme, élèverait le profil de l'écotourisme, et faciliterait la reconnaissance de son importance dans l'industrie du tourisme. Ces récompenses pourraient provenir de l'industrie du tourisme, du gouvernement ou d'ailleurs (p. ex. d'institutions).

Il faut mieux comprendre les conséquences de la politique gouvernementale en matière de gestion des ressources sur les possibilités que recèle l'écotourisme, sur les organisateurs et sur la base de ressources. Il faut forger des liens avec les décisionnaires gouvernementaux au plan de l'aménagement du territoire et des questions ayant une incidence directe ou indirecte sur l'écotourisme. Un participant de l'atelier a cité l'exemple d'un ministère de Colombie-Britannique responsable des terres de la Couronne, qui octroie les projets récréatifs aux plus offrants, ce qui a pour conséquence de généralement exclure les organisateurs d'écotourisme ne disposant pour étendre leurs activités ni du capital ni de l'appui des établissements de crédit. Un processus d'évaluation économique est nécessaire afin d'attribuer les valeurs appropriées à l'écotourisme et de récompenser ceux par qui l'expérience devient possible. Dans le cas relevé en Colombie-Britannique, les Kootenays de l'est étaient décrites comme une région où les débouchés en matière d'écotourisme sont considérables, mais les moyens permettant de les exploiter sont insuffisamment structurés.

Tous ces besoins concernent le Canada en général. Aux niveaux régional ou local, les besoins se singularisent. Il est possible de nommer des agences et des organismes, et de décrire des activités pratiques susceptibles de faire progresser l'écotourisme dans certaines régions. Des événements récents dans le parc national de Banff et dans ses environs démontrent le potentiel existant pour intégrer l'écotourisme au niveau local.

La région de Banff a été le site de plusieurs colloques et ateliers sur l'écotourisme. Un atelier tenu en février 1991 a permis de définir les initiatives nécessaires à la promotion de l'écotourisme dans la région de Banff et de la Bow Valley. Les participants avaient mis de l'avant un éventail d'initiatives qu'ils jugeaient indispensables pour obtenir des «participations» à l'écotourisme, et pour promouvoir le concept (figure 9).

Plusieurs priorités ressortent des nombreux besoins exprimés ci-dessus. Elles peuvent être résumées comme suit :

- *Gestion des ressources* : Désigner et protéger une assise territoriale représentative, consacrée à l'écotourisme dans diverses régions et écosystèmes du Canada.
- *Planification de l'aménagement du territoire* : Examiner et réorganiser les modalités de planification aux niveaux fédéral, provincial et local de manière que les politiques et les plans d'aménagement du territoire, et leur application, permettent l'introduction et la pratique de l'écotourisme, ou d'activités compatibles avec celui-ci.
- *Éducation* : Élever le niveau de compréhension, parmi les gouvernements, organisateurs et consommateurs, de l'avantage que constituent pour l'écotourisme des environnements naturels protégés.
- *Coordination des intervenants* : Créer, au sein et à l'extérieur du gouvernement, un climat propice à une collaboration entre les individus et les organismes pour la réalisation d'un objectif commun en faveur de l'écotourisme.
- *Gestion financière* : Acquérir les ressources financières (fonds, revenus, abattements fiscaux) dont bénéficieraient tous les intervenants proportionnellement à leur soutien des produits de l'écotourisme.
- *Développement industriel* : Développer une industrie de l'écotourisme au Canada en valorisant le produit, sa prestation et le marché des voyagistes tant au Canada qu'ailleurs.
- *Commercialisation* : Mettre en place un programme de commercialisation pour valoriser l'écotourisme en tant qu'élément inhérent de l'industrie touristique canadienne.
- *Incidence économique et surveillance* : Promouvoir l'intérêt économique, social et environnemental de l'écotourisme.

Perspectives offertes par l'écotourisme

L'écotourisme ouvre des perspectives dans de nombreux pays. Comme beaucoup d'autres activités touristiques, l'écotourisme dispose d'une clientèle internationale qui génère des devises étrangères et qui possède des habitudes de consommation. Tout comme l'Amérique du Sud a su attirer des écotouristes étrangers en provenance de l'Amérique du Nord et de l'Europe, le Canada pourrait bénéficier d'un influx de touristes en provenance des États-Unis, d'Allemagne et du Japon. Holing (1991) souligne les retombées dont a bénéficié le Costa Rica suite à une promotion nationale volontaire de l'écotourisme.

> *Le Costa Rica a lancé son ambitieux programme d'écotourisme en pariant qu'il serait économiquement plus rentable de préserver sa forêt ombrophile plutôt que de la détruire. Douze pour cent du territoire de cette minuscule république d'Amérique centrale ont été désignés comme parcs nationaux ou réserves financés par le secteur*

Figure 9
Mesures nécessaires à la promotion et au développement de l'écotourisme à Banff et dans la région de la Bow Valley, en Alberta.

- Une formation en hospitalité et en tourisme environnementalement responsable devrait être dispensée au personnel de l'industrie et du tourisme qui travaille dans la région (c.-à-d. Alberta Best pourrait incorporer une composante écotourisme; le programme Découvrez Banff du Service canadien des parcs devrait être révisé dans l'optique de la perspective environnementale)
- Une éducation environnementale des visiteurs est à la fois importante et nécessaire; elle devrait prendre diverses formes, notamment celles de programmes d'approche ou d'extension avant que les gens arrivent dans la région, de contacts personnels, de programmes et de voyages organisés par des hôtels, de messages radiophoniques, de systèmes de signalisation, etc.
- L'éducation est essentielle; l'expérience doit être adaptée aux besoins du visiteur; elle devrait tenir compte de l'importance relative de l'emplacement (c.-à-d. qu'il ne doit pas nécessairement se trouver dans l'arrière-pays)
- Les entreprises du secteur privé devraient collaborer, et encourager de saines pratiques environnementales; il faut envisager un système de récompenses à l'intention des entreprises, envisager la création d'une sorte de Bureau de déontologie de l'environnement, promouvoir la compréhension dans le milieu des affaires, des avantages et des incidences économiques de l'écotourisme. La Chambre de commerce, ou des bureaux du tourisme ou de congrès devraient être envisagés comme éventuels coordonnateurs
- Une étude est nécessaire pour évaluer le potentiel et les produits de l'écotourisme dans la région
- L'élaboration d'un code de déontologie traitant des principes et de l'exploitation de l'écotourisme devrait être encouragé; il devrait être mis au point par les organisateurs régionaux, ou en collaboration avec eux pour assurer leur participation et leur appui
- Il serait souhaitable d'organiser un colloque à l'intention des voyagistes pour qu'ils élaborent leur propre code de déontologie (avec visites de la région, exemples d'autres codes, documentation; et leur permettre de préparer une ébauche de leur propre code pour la région avec leur intérêt actif); nécessité d'un nom et d'une orientation à résonnance commerciale, par exemple «Économie, Environnement et Tourisme»
- Création d'un groupe chargé du suivi de la séance d'aujourd'hui pour approfondir la discussion et élaborer un code de déontologie et de conduite en matière d'écotourisme dans la région de Banff; informer le ministre fédéral du Tourisme que l'industrie se montre proactive (c.-à-d. dans l'optique de la nouvelle politique fédérale du tourisme «Tourism on the Threshold»)
- Offrir de plus nombreuses occasions pour des «baptêmes de la nature» (soit une introduction à la fois sûre, non dangereuse, directe à l'environnement naturel et culturel) dans des régions comme celle de la ville de Banff, du Lac Louise, ou de la promenade de la Bow Valley
- Les taxes hôtelières perçues dans le parc devraient aller à l'amélioration de son environnement; il serait nécessaire d'exercer des pressions sur les personnes politiques provinciales
- Les villes de Banff et de Canmore devraient servir d'aires de repos et se focaliser sur les équipements nécessaires aux activités d'écotourisme
- Coordonner des tribunes de planification mixte et des tables rondes pour le déroulement, dans la région, de discussions sur l'approfondissement du concept
- Créer un organisme de planification pour le corridor serait avantageux
- Envisager d'autres tribunes, par l'entremise d'organismes touristiques, afin de promouvoir la prise de conscience continue de l'écotourisme, du tourisme durable, ou du tourisme environnementalement responsable; parmi les options pourraient figurer la Conférence de l'Alberta sur le tourisme (TIAALTA, Jasper 1992), la Chambre de commerce de l'Alberta, etc.
- Informer les grossistes et autres à Rendez-vous Canada, à la National Tour Association, etc., que les principes de l'écotourisme s'appliquent dans la région, et que des codes de conduite sont en cours d'élaboration

Atelier sur l'écotourisme
Banff, Alberta
6 février 1991

privé. Globalement, ces espaces abritent la quasi totalité des 1 500 essences d'arbres, 205 espèces de mammifères, 850 espèces d'oiseaux, et des quelque 6 000 types de plantes florales, notamment 1 500 espèces d'orchidées, que l'on trouve dans le pays.

Le remplacement des industries et de l'exploitation agricole par l'écotourisme s'avère remarquablement rentable pour le Costa Rica. Le tourisme représente aujourd'hui la troisième plus importante source de revenu du pays. La mise en place de gîtes et de circuits, appartenant et gérés par des intérêts locaux, s'est soldée par la création de nouveaux emplois. L'afflux de visiteurs a progressé de manière frappante — 70 p. 100 en moins de huit ans. Une étude effectuée par le Fonds mondial pour la nature a constaté que l'écotourisme était dans un cas sur trois la justification de la venue au Costa Rica des touristes étrangers. Un tiers des quelque 30 agences de voyage du Costa Rica se spécialise dans les écocircuits. Plus important encore, cette tendance pourrait s'avérer un frein à la déforestation, laquelle a progressé au rythme de 150 000 acres par an. L'organisme Conservation internationale pense que l'écotourisme pourrait constituer d'ici quelques années une source majeure de devises étrangères pour une douzaine de pays au moins.

Il vaut la peine de s'attarder sur plusieurs exemples internationaux. Certains d'entre eux sont présentés à la figure 10. Ils illustrent les façons dont les organisateurs, les collectivités, les gestionnaires et les consommateurs — et l'environnement — bénéficient mutuellement d'alliances stratégiques qui préservent l'état des écosystèmes.

On trouve des exemples d'activités écotouristiques partout au Canada (figure 11). Qu'il s'agisse de l'observation des baleines sur les côtes est et ouest, d'expériences pleine nature dans le Grand Nord, ou d'organismes bénévoles locaux qui créent un climat pour l'écotourisme à l'intérieur ou sur les pourtours d'un parc national, les Canadiens sont sensibles aux attraits de l'écotourisme. Jusqu'ici la réponse a manqué de rigueur : un voyagiste individuel ici, un groupe de guides locaux qui coopèrent quelque part ailleurs; ou, dans le cas du Sentier du grand ours (figure 12), une initiative internationale contribuant à une stratégie d'écotourisme. On constate, dans les ateliers où les représentants de ces initiatives se rassemblent, que les gestionnaires et les planificateurs de ressources, ou leurs homologues, reconnaissent l'intérêt de leurs secteurs respectifs, mais qu'il reste beaucoup à faire au plan de la promotion, de l'éducation et de la protection des environnements naturels et culturels.

Plusieurs facteurs expliquent que le Canada constitue un candidat exceptionnel pour un développement écotouristique. Ces facteurs sont présents dans chaque écorégion du pays et peuvent, séparément ou collectivement, stimuler la croissance de l'économie touristique, et promouvoir l'écotourisme en tant que puissant agent de protection.

En premier lieu, le monde perçoit le Canada comme un pays qui possède une grande diversité de paysages tant naturels que marins, et dont beaucoup sont jugés comme ayant conservé leur état vierge ou qu'ils ont été très peu affectés par les activités humaines ou leurs conséquences. Le Canada constitue un territoire accessible qui offre une vaste gamme d'expériences écotouristiques lesquelles sont inaccessibles dans la plupart des autres parties du monde. En outre, l'écotourisme est susceptible de s'adapter au rythme saisonnier des habitats et des localités. Les occasions d'offrir aux visiteurs des contacts intimes avec les habitats, les

Figure 10
Quelques exemples internationaux en matière d'écotourisme

- **Cas n° 1**
  Les grottes de Waitomo en Nouvelle-Zélande sont visitées chaque année par plus de 250 000 touristes. Les visiteurs sont escortés à travers un dédale de grottes et de formations calcaires sur un petit bateau d'où ils observent les vers luisants qui pendent des voûtes. En 1979, toutefois, on a constaté que les larves des insectes mouraient à cause de la fréquence et de la dimension des visites organisées. Afin de mieux gérer l'environnement et les niveaux de gaz carbonique, les grottes furent fermées. Après plusieurs études, elles ont été réouvertes; toutefois, le nombre de visiteurs et la fréquence des visites ont été diminués. On limite actuellement à 200 le nombre de visiteurs à l'heure. Des humidificateurs ont été installés pour résoudre les problèmes d'humidité, et les grottes restent sous surveillance constante. Ces initiatives ont abouti à un produit touristique durable.

- **Cas n° 2**
  Dans la réserve de la forêt montagneuse humide d'El Triunfo, dans l'État de Chiapas, au Mexique, plusieurs organisateurs ont participé à l'élaboration d'un plan d'écotourisme structuré. Ce plan a donné naissance à plusieurs installations, encouragé la participation locale, et assuré un flux de touristes qui génèrent des revenus à la fois pour la gestion du parc et pour les gens de la région. La réussite du plan est principalement attribuable aux partenariats qui se sont forgés entre les agents de protection de la nature et les voyagistes.

- **Cas n° 3**
  Le plan régional du Parc Maya de la paix constitue un autre excellent exemple de partenariats. Trois pays ont créé, sur leurs frontières communes, un parc de cinq millions d'acres. On espère qu'il permettra de protéger plusieurs ruines Maya.

- **Cas n° 4**
  Une réserve naturelle de forêt ombrophile dans le bassin hydrographique de Bladen, au Bélize, en Amérique centrale, est en voie de création afin de protéger l'une des plus belles forêts ombrophiles d'Amérique centrale. Plusieurs voyagistes contribuent à la protection de l'environnement des forêts ombrophiles et des récifs de coraux. Les visites qu'ils organisent font une place à l'éducation, à la découverte en kayak, à l'archéologie, et ils utilisent des «refuges de brousse». Une partie des bénéfices est versée au «Programme du Bélize», qui a permis jusqu'ici la création de 110 000 acres de réserve.

- **Cas n° 5**
  Dans le Mexique (Baja et Cancun) les tortues de mer en voie de disparition sont protégées par un traité international qui interdit leur commerce et leur capture sur les places. Des zones environnementales aussi appelées «camps de tortues», sont mises en place pour préserver l'espèce et attirer les touristes.

- Le gouvernement mexicain a lancé auprès des populations vivant près des camps de tortues un programme d'éducation en faveur de la protection des tortues. Plusieurs organisateurs de voyages tels que Baja Expeditions de San Diego collaborent financièrement à ces efforts, lesquels ont contribué au classement de la mer de Cortez parmi les domaines fauniques. Parallèlement, la popularité de la région de Baja en tant que destination écotouristique a remarquablement progressé.

- **Cas n° 6**
  En Alaska, des intérêts privés associés au gouvernement de l'État ont développé un site de 700 acres qui porte le nom de Acasica Wildlife Refuge. Cette réserve offre de nombreuses possibilités d'observation de la faune aux passagers des bateaux de croisière qui visitent la région. Une route de cinq kilomètres est en construction afin que des autocars puissent traverser le domaine sans le perturber; ainsi, le mariage du tourisme et de l'habitat naturel est parfaitement réussi.

- **Cas n° 7**
  En Australie, diverses expériences éducatives attendent le touriste à des sites tels que l'île Stradbroke, l'île Fraser et la Harvey Bay. L'écologie marine, particulièrement la biologie, l'étude sous-marine, la gestion locale, la géologie et la botanie peuvent être étudiées à terre ou en mer. Des moniteurs professionnels et des scientifiques sont présents dans les salles de classe ou accompagnent les croisières. Les baleines constituent un pôle d'intérêt considérable pour les écotouristes qui visitent cette partie du monde.

- **Cas n° 8**
  Au Mexique, la Réserve faunique de Rio Lagartos et de Celustun au Yucatan encourage la protection des espèces florales ou fauniques menacées. Les petites localités près de Rio Lagartos vivent de la pêche, mais le tourisme a permis une diversification de l'économie locale grâce à l'attrait touristique international de la réserve.

Figure 11
Perspectives de l'écotourisme au Canada

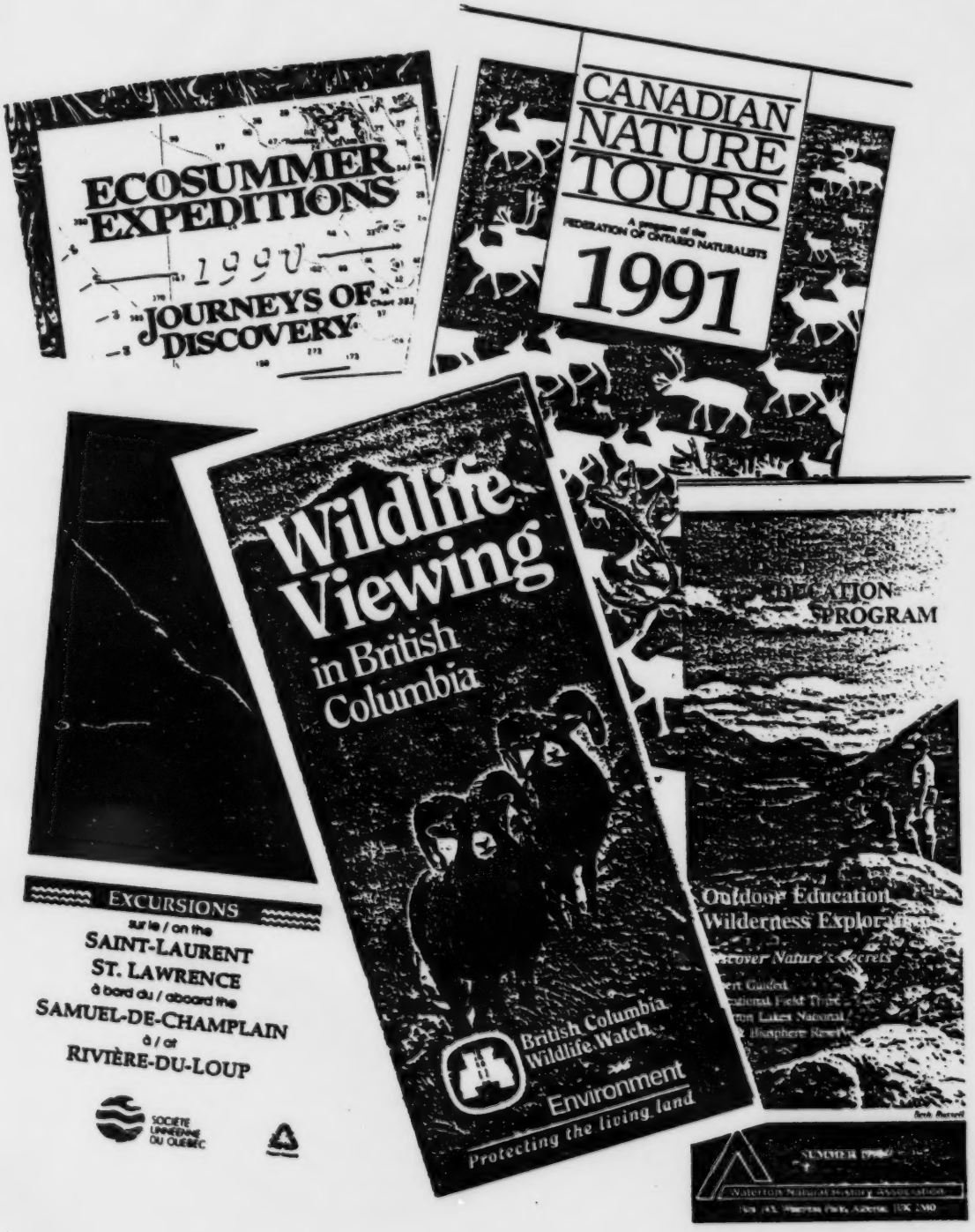

espèces et les collectivités culturellement distinctes abondent.

Le Canada est considéré comme un pays doté d'une éthique de préservation manifeste. Une population à la fois informée et favorable à la protection de l'environnement stimulera la transformation de l'écotourisme en développement durable. On trouve aussi au Canada des entreprises disposées à collaborer au développement de produits écotouristiques : une industrie touristique qui a déjà entrepris de mettre en place des directives et des pratiques qui tiennent compte des aspects environnementaux.

Il est certain que le Canada continuera de protéger et de conserver ses ressources par

Figure 12
Trail of the Great Bear : Raison d'être et concept

Le Sentier du Grand Ours a pour raison d'être la commémoration et la perpétuation des valeurs culturelles et de celles que représentent la nature et les parcs nationaux, ainsi que d'encourager une appréciation et une compréhension de ces valeurs par la promotion d'activités touristiques et récréatives appropriées auxquelles elles sont associées. Le concept à l'origine du Sentier du Grand Ours était de relier Yellowstone, le premier parc national du monde, au premier parc national du Canada, celui de Banff, à travers le parc des Lacs-Waterton et des Glaciers, premier parc international de la paix au monde. Le concept encourage les activités récréatives et touristiques; le développement et les services compatibles, en plus de promouvoir une meilleure compréhension des ressources et valeurs naturelles, historiques et culturelles existantes tout en reconnaissant qu'une industrie touristique, saine et économiquement viable, est essentielle au soutien de ces objectifs.

Sentier du Grand Ours : Buts et objectifs

Les buts du Sentier du Grand Ours sont de :

- *Promouvoir et perpétuer les valeurs culturelles et celles qui sont associées à la nature et au parc national*
- *Favoriser une appréciation et une compréhension de ces valeurs*
- *Promouvoir le développement d'une industrie touristique économiquement viable, qui reconnaît, encourage et soutient la relation, mutuellement bénéfique, entre l'intégrité des ressources et l'utilisation touristique*
- *Accroître les retombées touristiques pour la région par la mise en oeuvre du concept*
- *Accroître les incidences économiques pour la région grâce à des mises en valeur et à des activités touristiques qui reflètent la philosophie du Sentier du Grand Ours*
- *Développer le tracé du Sentier du Grand Ours en tant que corridor international offrant une expérience de très haute qualité en matière de récréation et de loisir*

Plusieurs objectifs découlent de ces buts.

- *Développer un corridor touristique offrant à la fois accès, interprétation et éducation en matière de végétation, de vie sauvage, et présente des attractions historiques et culturelles à l'intérieur de ses frontières*
- *Concevoir un corridor qui relie le parc national de Banff, le parc international de la paix des Lacs-Waterton et des Glaciers, et le parc national Yellowstone*
- *Offrir la possibilité de développer des produits, des installations et des services à la fois respectueux de l'environnement, durables et compatibles avec la philosophie du lieu*
- *Développer un concept attrayant et adapté à une utilisation pratique par de larges segments du marché*

Pannell Kerr Forster 1990

l'entremise d'un grand nombre d'organismes publics et grâce à des stratégies de gestion des ressources. Une infrastructure de planification des ressources et une infrastructure élaborée de parcs et de zones protégées sont déjà en place.

Il existe un climat qui fait penser que les partenariats entre les clientèles intéressées par l'écotourisme sont possibles. Les Canadiens débattent déjà sous divers angles des questions qui concernent la nation et les régions.

Le tourisme est l'une des questions qui fait l'objet de discussions, et la mise en place de partenariats locaux pour développer un tourisme environnemental durable semble être largement acceptée. Cela est de bon augure pour l'écotourisme, qui est tributaire de l'engagement des intervenants dans l'industrie et au gouvernement, ainsi que de l'approbation de son produit par le visiteur.

Avantages de l'écotourisme pour le Canada

Le Canada pourrait bénéficier d'importantes retombées économiques grâce à l'écotourisme. Le tourisme international représente une industrie de 250 milliards de dollars par année. On s'attend que la croissance de l'industrie continue de progresser de façon spectaculaire, à la fois en termes de voyageurs et de chiffre d'affaires. Le nombre de personnes qui voyagent pour vivre une expérience axée sur la nature, par exemple l'observation de la faune, est impressionnant; leur impact économique ne l'est pas moins. Filion (1991) souligne qu'il n'est pas impossible qu'un total de 157 millions de voyageurs soit concerné, dont les dépenses pourraient se chiffrer en milliards de dollars.

Quels ont été, jusqu'ici, les avantages ressentis en Amérique du Nord et au Canada? Examinons les statistiques suivantes : près de 30 millions de Nord-Américains se sont livrés à l'observation des oiseaux. Les ornithologues amateurs du parc national de la Pointe-Pelée génèrent annuellement un chiffre d'affaires de 6 millions de dollars (figure 13). L'observation des baleines à l'île de Vancouver a généré des dépenses estimées à 4,2 millions de dollars en 1988 (Duffus et Dearden 1990). Les revenus actuels en Colombie-Britannique attribuables au tourisme de plein air, dont le tourisme pleine nature représente une fraction notable, sont de l'ordre de 133,7 millions de dollars; ils ont représenté plus de 1 million jours-visiteurs de service en 1986. Une autre étude estime qu'au total, 10,7 millions de jours-visiteurs par an (résidents et non résidents) sont actuellement consacrés à l'observation de la faune; on prévoit 14 autres millions de visiteurs en cas d'accès à des marchés plus vastes et plus diversifiés (Ethos Consulting 1988). Ces chiffres sont impressionnants.

L'écotourisme est une industrie en expansion qui constitue un débouché économique extrêmement souhaitable. Il représente un substitut économique intéressant au plan de l'utilisation de territoires non viables, et une source de perspectives économiques à long terme pour les localités dépourvues d'autres modes de revenus. Le lancement d'entreprises écotouristiques ne nécessite pas de gros investissements et, selon leur situation géographique, ces entreprises peuvent présenter un potentiel de revenus en toute saison. L'écotourisme a tendance à se développer dans les «régions périphériques et non industrialisées» (Boo, 1990) et il est susceptible de développer l'activité et la stabilité économique des régions rurales.

La réussite de l'écotourisme se traduit par de nombreux avantages aux plans local et régional. Qu'il s'agisse d'emplois directs dans l'écotourisme, comme guides, interprètes et occupations similaires, jusqu'à l'effet d'imprégnation des jeunes en apprentissage, le soutien de la protection et de la conservation passe par les habitants locaux. Du fait que les environnements locaux seront perçus

de plus en plus comme étant «spéciaux», les partenariats dérivés de l'écotourisme encourageront l'appui local à la protection de la nature. Bref, les collectivités locales dans tout le Canada qui comprendront les avantages économiques de l'écotourisme deviendront de précieux alliés pour la protection et la conservation des ressources.

Les possibilités de participation locale ne seront pas toujours évidentes. Un encadrement professionnel, des programmes de for-

---

Figure 13
Potentiel économique de l'écotourisme

La croissance du tourisme de nature a été particulièrement importante au cours de la dernière décennie. On estime, actuellement, qu'environ 25 milliards de dollars américains sont dépensés par les touristes des pays industrialisés qui visitent les pays tropicaux les moins développés dans le but d'observer la nature. L'intérêt ne se limite aucunement à ces lieux exotiques. Aux États-Unis, par exemple, le nombre de personnes dont l'activité principale est l'observation de la nature est passé entre 1980 et 1985 de 83,2 millions à 104,7 millions.

Duffus et Dearden, non daté

L'intérêt que l'on constate au Canada reflète cette évolution. Environ 22 pour cent des Canadiens voyagent dans le but de se livrer à l'observation de la faune. En outre, 45,5 pour cent participent, à l'occasion de voyages entrepris pour d'autres raisons, à des activités axées sur la faune et qui n'ont pas la chasse pour objet. La valeur économique de cette activité est importante puisqu'elle a généré, en 1987, pour près de 7,1 milliards de dollars de dépenses d'ordre récréatif.

L'observation des oiseaux se solde par des retombées économiques substantielles, que l'on estime au bas mot à plus de 20 milliards de dollars par an en Amérique du Nord.

Le Parc national de la Pointe-Pelée, dans la province de l'Ontario, au Canada, un des sites les plus propices du monde à l'observation printanière des migrations de passereaux, a attiré plus de 57 000 ornithologues amateurs au mois de mai 1987. Nous avons interrogé au hasard 603 d'entre eux pour recueillir des renseignements sur leurs dépenses en voyage et en matériel, et pour mesurer leur empressement vis-à-vis de ces dépenses.

Les ornithologues amateurs de la Pointe-Pelée possédaient un niveau d'instruction élevé (62,4 pour cent détenaient au moins un baccalauréat), et 57,7 pour cent appartenaient aux professions libérales ou assimilées. Le revenu moyen, par foyer, s'élevait à 57 175 $.

Le total des dépenses de ces ornithologues amateurs s'élevait à 3,8 millions de dollars en mai 1987, ou 5,4 millions de dollars pour l'année. L'ornithologue moyen qui se rend à la Pointe-Pelée en mai, dépense approximativement 224 $ par voyage ou 66 $ par jour passé à y observer les oiseaux. Les dépenses locales dont ont fait état ces ornithologues amateurs s'élevaient en mai 1987 à 2,1 millions de dollars; elles sont estimées à 3,2 millions de dollars pour l'année entière.

La valeur nette que représente l'observation des oiseaux à la Pointe-Pelée ne se limite pas aux dollars dépensés. Les mesures économiques de la satisfaction attribuable à cette activité reflètent sa véritable valeur économique. On a estimé que la valeur économique nette de l'observation ornithologique dans le Parc national de la Pointe-Pelée s'élevait en 1987 à 6,3 millions de dollars.

Hvenegaard, Butler, et Krystofiak 1989

---

mation, voire des capitaux d'amorçage, risquent de s'avérer nécessaires. Les organismes oeuvrant dans le tourisme et dans les affaires économiques pourraient, par exemple, faciliter l'implantation, dans les collectivités, d'agents d'exécution locaux dont les rôles seraient parallèles aux vulgarisateurs agricoles.

Des solutions doivent être trouvées afin de générer des appuis communautaires de sorte que l'écotourisme soit reconnu à sa juste valeur dans les régions et les collectivités d'accueil — par le biais de redevances directes pour les services et les produits, ou au moyen de contributions qui profitent à la base de ressources et à la collectivité en général. Ces contributions doivent provenir, à la fois de l'écotourisme local et des visiteurs, et des entreprises écotouristiques étrangères.

L'écotourisme profitera au développement durable dans le domaine de l'aménagement du territoire. À mesure, par exemple, que les planificateurs régionaux accroîtront leurs connaissances en viabilisation des ressources ou qu'ils comprendront mieux les aspirations sociales concernant la viabilisation, l'écotourisme stimulera l'élaboration de meilleurs plans. La planification régionale tiendra mieux compte des possibilités ainsi que des liens entre les diverses activités, notamment le tourisme, la foresterie, l'exploitation minière, les mises en valeurs commerciales, l'agriculture, les projets communautaires et les plans historiques ou culturels. Pour le moins, les provinces incorporeront de plus en plus les possibilités offertes par l'écotourisme dans leurs plans d'utilisation des ressources, dans le but d'assurer la protection et l'intégrité écologique à long terme des zones clés.

Contraintes touchant l'écotourisme au Canada

Certains obstacles entravent le développement de l'écotourisme au Canada. Pour la plupart, ils découlent des besoins exprimés précédemment et devraient, par conséquent, être évidents. Il vaut la peine de les énumérer de manière à souligner les initiatives nécessaires au succès de l'écotourisme dans ce pays. On en trouvera une liste à la figure 14.

Figure 14
L'écotourisme au Canada : Les contraintes

- On assiste à un rétrécissement des espaces susceptibles d'être destinés à l'écotourisme à cause de l'affectation des terres à d'autres fins, ce qui se traduit par une diminution des expériences. Cela est en partie attribuable, malgré la présence d'une solide infrastructure de planification des ressources, à un manque de planification spécifiquement liée au rapport terres-tourisme. En effet, il n'existe aucun engagement à l'égard d'une intégration concrète dans ce domaine, à savoir le recensement des utilisations principales du territoire dans le cadre d'une mosaïque d'autres modes d'utilisation.
- Il n'existe pas de méthode appropriée d'évaluation économique. L'écotourisme n'est pas pris en compte lors de l'évaluation des utilisations nouvelles des ressources; en fait, dans certains cas, on juge que l'écotourisme va à l'encontre de certaines formes d'exploitation (p. ex. exploitation de la forêt nordique). Nous devons disposer d'une comptabilité de la totalité des coûts. Le Rapport sur l'état de l'environnement devrait en tenir compte.
- Les investissements privés ne sont pas importants, car il est impossible de prévoir les désignations des terres à des fins liées à la nature. De plus, l'absence de processus d'approbation n'incite pas les investisseurs à s'intéresser à ce secteur.

Figure 14, suite

- Il n'existe pas de données de base et de surveillance des incidences. Il y a pénurie de données empiriques sur les conséquences pour les ressources, d'où les questions posées sur ce que sont les règles, puisque nous ignorons pour ainsi dire tout sur les incidences.
- Les fonds manquent pour mener des recherches nécessaires. Il faut faire la liaison avec les programmes en vigueur pour s'assurer d'un financement.
- Il n'existe pas de normes et de règlements pour les exploitants sur le terrain ou la participation de la collectivité dans toute l'industrie. Il n'y a pas de normes régissant le comportement social tant «sur le terrain» (relation avec l'environnement) que «dans la collectivité». Une association d'organisateurs pourrait jouer un rôle, mais il faut avoir une interaction appropriée (comme les efforts déployés par la Fondation Québec-Labrador).
- Le consommateur a des attentes fondées sur sa perception de l'expérience écotouristique et de ce qu'il achète. En l'absence de directives visant le produit, des expériences très différentes peuvent être transmises, particulièrement lorsque les organisateurs poursuivent des objectifs différents. L'expérience n'est pas harmonisée (qualité voulue du voyage, de l'hébergement, des repas). Malheureusement, les voyagistes qui pourraient offrir «l'écotourisme total» peuvent se montrer réticents vis-à-vis de cette perspective, car l'augmentation des frais connexes les rend moins compétitifs. Il est possible actuellement de se prétendre «organisateur d'écocircuit» à un titre ou à un autre; il n'existe ni critères ni réglementation.
- Ne devrions-nous pas opter pour des codes normatifs ou de pratique plutôt que pour des règlements? L'Association canadienne des fabricants de produits chimiques dispose de codes de pratique, et elle a élaboré des critères de mesure. La crainte d'une réglementation imposée serait à l'origine de l'initiative de l'Association. L'un des facteurs en cause est que la plupart des organisateurs étant de taille modeste, ils n'accordent généralement qu'une attention limitée à la question des codes. Il est donc inutile d'introduire des normes susceptibles de ne pas être appliquées. Toute initiative devrait tenir compte de la disponibilité des personnes ou des institutions pouvant dispenser la formation nécessaire.
- Les occasions de formation sont bien peu nombreuses. La formation est indispensable dans ce domaine, et il faut absolument se pencher sur cette question. Les organisateurs ne disposent pas forcément d'animateurs qualifiés. On trouve des animateurs qualifiés, mais ils ne sont pas toujours libres au moment voulu. De plus, lorsqu'on va au-delà des parcs, il y a pénurie d'animateurs. Que se passe-t-il dans les cas où l'on refuse aux personnes compétentes les possibilités qui se présentent (p. ex. obligation de résidence dans les Territoires du Nord-Ouest)?
- La commercialisation de l'écotourisme est difficile à cause du nombre élevé de petits organisateurs et du nombre restreint de produits écotouristiques clairement définis. En outre, il y a risque que la commercialisation de l'écotourisme ne soit pas effectuée correctement par l'industrie touristique en général.
- On constate une absence de leadership aux plans national et local (c.-à-d. absence de chefs de file possédant des compétences écologiques). Dans le cas de destinations de popularité récente, les collectivités locales ne sont pas toujours au courant de la valeur de la ressource adjacente, et il faut en outre tenir compte de l'esprit de clocher.

4 Garder le cap : Établissement de codes pour l'écotourisme

Un engagement national en faveur de l'écotourisme ne peut pas naître de lui-même. Il doit être l'expression d'une volonté commune des individus et des organismes qui gèrent ou qui participent à l'écotourisme. Cet engagement est une expression tangible des partenariats formés partout dans la société pour le bien commun. Pour tenir sa promesse, l'écotourisme doit par conséquent s'appuyer sur des relations, sur des échanges d'idées et sur un consensus, ainsi que sur la coopération et sur l'autodiscipline, plutôt que sur une réglementation. Dans la forme embryonnaire qui est la sienne actuellement au Canada, l'écotourisme se caractérise par un grand nombre des particularités afférentes à toute nouvelle idée ou activité. Il est exercé par un vaste éventail de représentants des populations composant la collectivité du pays. Il connaît les bégaiements et les épreuves que rencontre tout produit dont les horizons restent à déterminer. L'écotourisme est en mutation; il est donc encore trop tôt pour lui imposer des contraintes formelles ou pratiques.

Pourtant, en l'absence de politiques, de réglementations ou de normes — et peut-être simplement du fait qu'elles sont absentes — les intervenants dans l'écotourisme s'associent pour mettre en place des structures lui permettant d'atteindre son plein potentiel. L'impulsion est venue de la base, et elle a généralement des racines locales ou régionales. On constate un besoin d'aborder la question de la déontologie, et de confirmer la réalité de l'écotourisme. Dans une large mesure, il s'agit d'une déclaration de la part des gestionnaires de ressources et des organisateurs concernés, ainsi que de la part des organismes de protection de la nature et des commentateurs publics qui souhaitent que cette composante de l'industrie touristique puisse mettre de l'ordre dans son secteur. Si l'industrie n'y parvient pas d'elle-même, le risque existe toujours de voir les autorités et organismes publics se charger de passer des lois, ou de mettre en place réglementations et normes afin de discipliner l'industrie.

Au Canada, les codes de déontologie et de pratique s'avèrent les principaux véhicules de coopération locale ou régionale en matière de planification et de réalisation écotouristiques. Certains codes existent déjà; d'autres sont préconisés ou en cours d'élaboration. L'expérience extérieure est naturellement prise en compte, mais pas au détriment de l'innovation et de l'adaptation locale.

Les codes d'ordre philosophique et comportemental existent depuis longtemps comme forme d'expression formelle ou informelle de la conduite des affaires humaines. Les individus ou les groupes qui enfreignent les codes risquent d'être exclus ou bannis; les codes informels sont strictement volontaires; et ils préconisent une autorégulation individuelle, collective ou sociétale. Dans le secteur de l'environnement et du tourisme, des «codes de campagne» et «codes des voyageurs» existent depuis longtemps. Leur importance et leur impact ont récemment été soulignés en réponse aux besoins largement reconnus de codes susceptibles de guider le développement durable. La stratégie «volontariste» n'est pas particulière au tourisme, comme le

montrent les exemples fournis par l'Association pétrolière du Canada et l'Association canadienne des fabricants des produits chimiques dont il est question à la figure 15.

Les codes se divisent en deux grandes catégories : les codes de déontologie ou principes directeurs, et les codes de pratique ou de conduite. Les premiers sont philosophiques, ou axés sur les valeurs; les seconds placent l'accent sur la pratique dans une situation locale. Par ailleurs, même si les codes de déontologie devraient théoriquement s'appliquer universellement à tous les intervenants de l'écotourisme, il peut s'avérer bénéfique de disposer de codes différents applicables soit aux organisateurs soit aux visiteurs.

Le paysage touristique international est saturé de codes. Dans le domaine du tourisme et de la gestion de l'environnement, on trouve notamment le *Annapurna Conservation Area Project Minimum Impact Code* (Nepal), le *National Audubon Society Travel Ethic* et le *Sobek Code of Behaviour* (Antarctique), le *Environmental Care Code* (Nouvelle Zélande), le *Countryside Commission* et le *English Tourist Board Code* (R.-U.), ainsi que le *Travellers Code of Ethics* préparé par la Coalition économique du tourisme dans le Tiers-Monde. Au Canada, plusieurs codes sont nés des récents travaux du Dialogue du secteur du tourisme sur le développement durable (voir figure 16).

Nous n'avons pas recensé de codes de déontologie qui s'appliqueraient spécifiquement à l'écotourisme; il existe toutefois des codes de pratique. Parmi les plus détaillés figurent le *Code of Conduct for Commercial Tour Operators* dans Gwaii Haanas/South Moresby et les directives de Pêches et Océans Canada qui s'adressent aux plaisanciers et aux capitaines de bateaux d'excursion pour la navigation près des baleines dans le golfe du Saint-Laurent.

La forme que devraient revêtir ces codes a fait l'objet de discussions lors de l'atelier du CCCE, ainsi qu'en d'autres occasions. Il a été convenu qu'ils devraient satisfaire à plusieurs conditions.

1. Des codes de déontologie tout comme les codes de pratique seraient utiles; ces derniers se diviseraient en codes pour organisateurs ou pour consommateurs. Différents codes peuvent s'avérer nécessaires selon les types d'exploitation.

2. Certains codes pourraient être génériques, de façon à permettre une adaptation en fonction des circonstances et des conditions régionales, locales, ou touchant les entrepreneurs individuels.

3. Les codes devraient reconnaître la prépondérance de l'environnement et des ressources en matière d'écotourisme, et l'importance des moyens de transport, de l'emplacement des installations et des divers facteurs nécessaires au maintien et à la promotion de l'intégrité environnementale et à la réalisation des objectifs de développement durable.

4. Les codes devraient susciter un engagement total à l'égard de la qualité; il est nécessaire que tous les partenaires souscrivent aux critères de qualité. Celle-ci doit se fonder sur une vision et sur des principes auxquels tout le monde adhère; la qualité est nécessaire pour créer les attitudes appropriées parmi les visiteurs, les résidents et les organisateurs.

5. Une fois élaborés, les codes doivent préciser les rôles des différents intervenants ainsi que leurs responsabilités réciproques.

Figure 15
Codes environnementaux des secteurs industriels

6. Les moyens de communication des codes à leurs destinataires doivent être recensés; ils pourraient notamment être transmis par les publications de l'industrie, de l'association et du gouvernement.

7. Les codes devraient faire l'objet d'une vaste publicité qui s'appuierait notamment sur les annonces d'intérêt public diffusées à la télévision et à la radio.

8. Les applications exemplaires des codes devraient bénéficier de beaucoup de publicité et faire l'objet de récompenses afin de montrer l'exemple aux autres.

9. Les codes devraient présenter l'écotourisme comme une forme prestigieuse de tourisme, récompenser les bons résultats, et proposer l'utilisation d'un timbre écologique par les agences et les organisateurs qui s'y conforment.

10. Les codes devraient comporter des modalités de contrôle permettant de vérifier leur application ou leur non respect. Une ligne directe (n° 1-800) ou d'autres formules devraient être

---

Figure 16
Codes de déontologie pour l'industrie

L'industrie touristique du Canada reconnaît que la durabilité à long terme du tourisme au Canada dépend de la livraison d'un produit de qualité supérieure et de l'esprit d'accueil soutenu parmi nos employés et au sein de nos milieux d'accueil. Il dépend également de l'utilisation judicieuse et de la conservation de nos ressources naturelles, de la protection et de la mise en valeur de notre environnement et de la conservation de nos ressources culturelles, historiques et esthétiques. Par conséquent, dans nos politiques, nos plans, nos décisions et nos actions, nous devons :

1. *Assurer l'excellence des expériences touristiques et de l'hospitalité offerte à nos clients par l'entremise d'un personnel motivé et consciencieux.*
2. *Encourager l'appréciation et le respect de notre patrimoine naturel, culturel et esthétique chez nos clients, notre personnel et les intervenants, et au sein de nos collectivités.*
3. *Respecter les valeurs et les aspirations de nos collectivités d'accueil et chercher à offrir des services et des installations permettant de contribuer à l'identité, à la fierté et à l'attrait de la collectivité, ainsi qu'à la qualité de vie des résidents.*
4. *Chercher à réaliser le développement touristique de manière à harmoniser les objectifs économiques avec la protection et la mise en valeur de notre patrimoine naturel, culturel et esthétique.*
5. *Utiliser de manière efficace toutes nos ressources naturelles, gérer les déchets d'une manière qui respecte l'environnement et chercher à éliminer ou à réduire au minimum la pollution sous toutes ses formes.*
6. *Collaborer avec nos collègues au sein de l'industrie touristique et d'autres industries, afin de réaliser le développement durable et d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.*
7. *Appuyer les touristes dans leur quête d'une compréhension et d'une appréciation accrues de la nature et de leurs voisins de tous les coins de la terre. Travailler de concert avec les organismes nationaux et internationaux, ainsi que par leur entremise, afin d'aider à bâtir un monde meilleur grâce au tourisme.*

L'Association de l'industrie touristique au Canada
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
1992

---

envisagées pour que les cas de violation puissent être rapportés.

11. Les codes devraient être conçus pour permettre la reconnaissance des avantages économiques et écologiques d'un écotourisme globalement bien géré.

12. Les codes devraient prendre en compte les divers arrangements institutionnels en place qui visent la protection de l'environnement et de la société d'accueil.

Eu égard aux codes à l'intention des exploitants et des visiteurs, on a fait ressortir les éléments suivants pour le Canada (Réseau Banff/Bow Valley pour le tourisme responsable 1991).

Codes : visiteurs

- Devraient faire ressortir que l'expérience écotouristique commence à la maison et se poursuit après le voyage;
- Devraient permettre aux visiteurs de comprendre facilement ce qui est permis et ce qui ne l'est pas;
- Devraient inclure des renseignements sur les raisons pour lesquelles il est important de respecter un code de conduite personnelle lors des activités écotouristiques;
- Devraient conseiller les visiteurs sur les critères recherchés des exploitations touristiques écologiquement saines, y compris le code à l'intention des exploitants;
- Devraient indiquer le comportement attendu des visiteurs et doivent reconnaître que les pratiques de l'exploitant ont une influence sur l'environnement;
- Devraient comporter des codes concernant l'impact minimum des activités, comme les randonnées à cheval ou à moto dans le zones reculées;
- Devraient préconiser l'utilisation de matériaux recyclables, l'interdiction de nourrir ou de harceler les animaux sauvages, l'utilisation des sentiers désignés, le choix d'exploitants qui disposent des effluents d'une manière responsable, etc.

Codes : exploitants et voyagistes

- Les exploitants doivent adopter des pratiques précises et les communiquer aux visiteurs; ils doivent aviser les clients éventuels de leurs pratiques particulières et de leurs produits afin que ces derniers soient au courant et qu'ils puissent faire des choix informés; en fait, les exploitants doivent faire ce qu'ils disent qu'ils vont faire;
- Les codes devraient comporter une section générale qui s'applique à tous les exploitants, peu importe le genre d'activité;
- Les codes devraient comprendre des principes directeurs généraux, comme : s'assurer que nous causons un impact minimal; conserver et protéger ce lieu spécial puisqu'il est destiné à l'appréciation, au plaisir et à l'enrichissement des générations futures;
- Les principes généraux pourraient inclure certains points comme : utiliser des matériaux recyclés ou recyclables, réduire le plus possible les effluents et pratiquer l'impact minimal;
- Les nouvelles exploitations doivent se conformer aux lois, règlements et principes directeurs fédéraux en matière d'environnement, ou aux équivalents provinciaux ou territoriaux;

- Parmi les éléments propres à l'activité dont il faut tenir compte, notons : la protection des visiteurs contre les animaux sauvages; les normes à l'intention des guides et la certification des guides; les connaissances en matière d'environnement, d'histoire naturelle, d'étiquette environnementale; l'enlèvement des ordures; les modalités de transport (les autocars qui restent en marche), l'utilisation de tasses en plastique ou en céramique au lieu de tasses jetables.

Proposition de code de déontologie visant l'écotourisme au Canada

Le lecteur trouvera ci-après la proposition d'un code de déontologie couvrant tous les aspects de l'écotourisme au Canada.

Les personnes qui participent de différentes façons à des activités d'écotourisme doivent, par leurs politiques, plans, décisions et actions :

1. Reconnaître que la protection et la conservation du milieu naturel constituent la responsabilité prééminente de quiconque exerce des activités d'écotourisme;

2. S'engager à exercer l'écotourisme de manière à ne pas mettre en péril les valeurs intrinsèques des milieux naturels et l'intégrité culturelle et sociale des collectivités d'accueil.

3. Reconnaître que l'écotourisme est un engagement envers le tourisme écologiquement durable et une contribution positive à l'objectif de développement durable;

4. S'engager à accroître la compréhension et la sensibilisation des individus et des sociétés relativement aux milieux naturels et aux collectivités locales, de sorte à favoriser l'appréciation de ces milieux et à s'attirer l'appui pour la conservation des ressources;

5. Accepter que la détermination de la capacité des milieux d'accueil de supporter les installations et les activités d'écotourisme soit fondée essentiellement sur les principes écologiques;

6. Adopter des comportements personnels qui contribuent à l'esprit de partenariat, de partage et d'entente générale dont l'écotourisme est imprégné;

7. Accepter la portée mondiale du comportement éthique visant l'écotourisme, et y souscrire autant au Canada qu'à l'étranger.

5 Portée de la politique du secteur public

Le Canada est doté d'un énorme potentiel de développement de l'écotourisme. Notre pays a la possibilité de devenir un chef de file mondial dans ce domaine. Un développement visible, bien pensé et planifié dans l'enthousiasme, contribuerait directement à l'engagement du Canada à l'égard du développement durable et établirait des normes qui profiteraient à l'écotourisme mondial et au développement durable. L'écotourisme peut intégrer la planification des richesses naturelles et la prise de décisions à l'échelle communautaire. Les écotouristes qui visitent les régions du Canada peuvent fort bien renforcer le tissu même de notre nation. Les investissements peu élevés, une gestion raisonnable des ressources, une promotion et une commercialisation efficaces, ainsi que des normes communautaires et des partenariats dans le domaine de l'écotourisme pourraient générer d'énormes avantages à long terme.

Il faut tout faire pour réaliser ce potentiel et s'assurer que les stratégies de développement, tant publiques que privées, reconnaissent et incorporent l'écotourisme en tant qu'utilisation viable de nos ressources naturelles et culturelles. Un accord unanime, des négociations et une école de pensée commune feront progresser l'écotourisme bien plus loin que le recours à des mesures coercitives. Des réactions positives à des lignes directrices et des normes universelles devraient être prises en compte et récompensées. En revanche, un mépris évident manifesté à l'égard des normes communautaires devrait être repéré, et il faudrait alors faire en sorte de le réduire en recourant à la pression de groupe.

Voici un moyen collectif de concrétiser ces buts.

Recommandations

Généralités

1. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada sont invités à reconnaître les incidences positives que le développement et la promotion de l'écotourisme, en tant qu'expression du développement durable, représentent pour l'environnement, la société et l'économie. L'écotourisme couvre à la fois la préservation, la protection et la mise en valeur de nos richesses patrimoniales.

2. Le ministre responsable de Tourisme Canada est invité à se joindre à ses homologues provinciaux et territoriaux, au ministre de l'Environnement, aux associations de l'industrie touristique et aux exploitants d'entreprises écotouristiques pour formuler des normes nationales qui régiraient la pratique de l'écotourisme au Canada. Ces normes comprendraient des définitions, des principes ainsi que des codes de

déontologie et de pratique. Il faudrait y inclure des mécanismes de surveillance, d'examen et de révision des normes et en faire la publicité par les voies appropriées.

3. Un comité national de l'écotourisme serait mis sur pied sous l'égide d'Environnement Canada (Service canadien des parcs, Service canadien de la faune), d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (Tourisme Canada), de l'Association de l'industrie touristique du Canada et de la Table ronde nationale, pour trouver, surveiller, rapporter et diffuser l'information sur l'écotourisme au Canada et sur les progrès accomplis par l'industrie à l'étranger. Le comité serait le mécanisme central chargé de surveiller l'évolution des définitions, des principes et des codes, et de communiquer les progrès de l'industrie aux gouvernements, à l'industrie et au grand public.

4. Les ministres de l'Environnement et du Tourisme sont invités à adopter une stratégie de partenariats et de mesures incitatives plutôt que coercitives pour le développement de l'écotourisme au Canada. Au moyen de lignes directrices et de l'établissement de normes, les autorités favoriseraient l'instauration d'un milieu propice à l'écotourisme. En corollaire, il est conseillé aux ministres de consulter leurs collègues afin de repérer et de décourager les membres de l'industrie écotouristique et des organismes publics qui définissent et promeuvent de manière impropre l'esprit et l'objet de l'écotourisme.

5. Il faut qu'Environnement Canada et Tourisme Canada préparent instamment une déclaration nationale sur l'assiette écotouristique et publient la liste de ses éléments pour assurer qu'ils resteront accessibles au marché écotouristique grâce à l'établissement de politiques et de pratiques appropriées aux régions du Canada.

Gestion des ressources

6. Les produits et les services de l'écotourisme peuvent à la fois s'appliquer aux parcs et aux autres zones protégées et aux zones non protégées assujetties à d'autres objectifs de gestion foncière à tous les niveaux.

Politique

7. Il faudrait tenir compte, dans tous les types d'évaluations environnementales, de leur potentiel écotouristique. Une «trousse de lignes directrices en matière d'environnement» faciliterait le traitement ordonné lors des examens de l'EIE.

8. Le Conseil des ministres de la faune devrait envisager de modifier la *Politique des espèces sauvages pour le Canada* (1990) afin d'y incorporer l'écotourisme.

9. Il faudrait tenir compte de l'écotourisme dans la refonte en cours de la politique des parcs nationaux du Canada.

Associations

10. Il faudrait que les ministres fédéraux et provinciaux de l'environnement et du tourisme favorisent la formation d'associations écotouristiques provinciales et fédérales et les appuient dans la promotion, la recherche et la surveillance de l'écotourisme dans les régions, ce qui les inciterait à former une association qui les représenterait à l'échelle nationale. (Une association nationale de l'écotourisme serait créée dès que des associations régionales auraient été mises sur pied. L'expérience de l'Association de l'industrie touristique du Canada en est un excellent exemple. L'association nationale ferait des pressions sur le gouvernement, rendrait

publiques des normes nationales et internationales, fournirait la formation nécessaire, établirait des liens avec les associations provinciales et territoriales et récompenserait l'excellence.)

Recherche

11. Il faudrait que l'écotourisme soit reconnu comme un produit de l'industrie environnementale dans les industries sectorielles d'ISTC, et que la recherche sur le marché de l'écotourisme soit incorporée dans la base de données d'ISTC.

12. Il serait idéal que le Service canadien des parcs et Tourisme Canada facilitent la recherche nécessaire au développement de l'écotourisme au Canada.

13. Il faudrait établir des centres de ressources reliés aux activités et aux initiatives écotouristiques provinciales, territoriales et nationales, faciles d'accès, dans toutes les régions du Canada, parallèlement à la formation d'associations régionales de l'écotourisme.

Écotourisme international

14. Il faudrait que le Canada prenne la tête du peloton mondial pour formuler des normes internationales en matière écotouristique. Le ministre de l'Environnement et le ministre responsable du Tourisme devraient se joindre à l'Association de l'industrie touristique du Canada pour promouvoir de telles normes et favoriser leur respect par les exploitants canadiens d'écotourisme et par les écotouristes canadiens à l'étranger.

15. Le Canada devrait inviter l'Organisation mondiale du tourisme au Canada à prendre la tête de la publicité des buts, des retombées environnementales et socio-économiques, des principes et des normes et du mécanisme de l'écotourisme auprès des gouvernements, des associations de l'industrie touristique et des organismes de conservation et de préservation de l'environnement.

Vérifications

16. Il faudrait préparer des systèmes de vérification qui tiennent compte dans l'écotourisme des ressources de base, d'autres utilisations des terres et des activités de gestion du territoire, ainsi que les aspects socioculturels. Des vérifications des usages des forêts et de la faune, des pratiques de gestion et de leurs incidences sur l'écotourisme à l'heure actuelle et à l'avenir, seraient fort utiles. De telles vérifications seraient commanditées de manière fructueuse par les ministères provinciaux de l'environnement et du tourisme et par les associations provinciales du tourisme.

17. Il faudrait que les systèmes comptables reconnaissent et quantifient les valeurs réelles de l'écotourisme. Les ministres de l'environnement et du tourisme sont invités à collaborer avec les universités et d'autres organismes pour examiner les pleines retombées du développement de l'écotourisme pour les entreprises de tout le Canada, et à faire connaître leurs conclusions aux autres gouvernements, à l'industrie touristique et au grand public.

Éducation et formation

18. Il faudrait des gens compétents et biens formés (exploitants, guides, animateurs locaux ou gestionnaires professionnels des ressources). Les gouvernements et l'industrie devraient fournir la formation et le matériel nécessaires. Des arrangements devraient être pris à cet effet entre le gouvernement, l'industrie et les centres d'enseignement.

19. Il faudrait encourager les exploitants et les écotouristes à comprendre que le

but de l'écotourisme est une expérience complète et durable — du départ au retour, en passant par l'ensemble de l'activité. Il faut promouvoir l'écotourisme en tant qu'expérience éducative, sensibilisatrice et enrichissante, aux effets durables.

Financement

20. Les fonds devraient être destinés à la compréhension, au développement et à la surveillance de l'évolution de l'écotourisme. Ils seraient fournis par le gouvernement et l'industrie et tirés des budgets du Plan vert et du programme «les Partenaires de l'environnement» ainsi que de ceux des programmes environnementaux des entreprises.

Commercialisation et promotion

21. Il faudrait que l'écotourisme fasse l'objet d'un battage publicitaire au Canada et à l'échelle internationale, à la fois pour relever le prestige de l'industrie et pour accélérer son acceptation en tant qu'utilisation légitime du territoire dans le cadre de la planification des ressources.

22. Il faudrait utiliser les mécanismes en place et en mettre d'autres sur pied afin de commercialiser et de promouvoir l'écotourisme. Environnement Canada et Tourisme Canada, en particulier, devraient saisir l'occasion qui leur est ainsi offerte de commercialiser l'écotourisme au Canada et à l'échelle internationale.

Récompenses

23. Il faudrait que l'industrie touristique et les gouvernements prévoient des moyens de reconnaître et de récompenser les produits et services écotouristiques de choix.

6 Bibliographie

Adams, S. 1986. «Marketing Alberta's Wilderness.» *Environment Views*, 9(3): 8-11, Edmonton.

Alberta Environment. 1988. «Tourism and the Environment.» *Environment Views*, numéro spécial. Communications Branch, Edmonton.

Alberta Fish and Wildlife. 1990. *Alberta Wildlife Viewing Guide.* Lone Pine Publishing, Edmonton. 96 p.

Alberta Tourism. 1991. *Ecotourism in Alberta. Study Terms of Reference.* Edmonton. 18 octobre.

_____ 1991. *Tourism 2000: A Vision for the Future.* Précis d'information. Edmonton.

Anonyme. 1989. «Tourism with Purpose.» *In Business* II(15): 45 (Nov. – déc.).

_____ 1990. «Selecting a Responsible Tour.» *Travel Alternatives* 1(3): 1-2 (hiver), Santa Barbara, CA.

_____ 1991. «Coast Can Draw Nature-based Tourists.» *Coastal Heritage* 6(3): 10, South Carolina Sea Grant Consortium.

_____ 1991. «Le Saint-Laurent: une marée de vie.» *Le linnéen informe (Bulletin d'information de la Société linnéenne du Québec inc.)*, 15(2): 1.

Association canadienne de canotage récréatif. (1991). *L'Aventure canadienne du canotage.* Catalogue. Hyde Park, Ontario.

Association de l'industrie touristique du Canada et Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 1992. *Code d'éthique et lignes directrices pour le tourisme durable.* Feuillet. Ottawa.

Banff/Bow Valley Network for Responsible Tourism. 1991. Renseignements divers sur les initiatives locales et les ateliers de travail sur l'écotourisme.

Bathurst Inlet Lodge. 1991. Brochure. Yellowknife.

Boo, E. 1990. *Ecotourism: The Potentials and Pitfalls.* Fonds mondial pour la nature, Washington, D.C. 2 vols. 71 et 75 p. respectivement.

British Columbia Environment. non daté. *Wildlife Viewing in British Columbia.* Brochure. Wildlife Branch.

Bryson, C. 1989. «Ecotourism: Tourists and Trees in Alberta.» *Agriculture and Forestry Bulletin*, hiver 1989: 15-16. Edmonton.

Buckley, R. et J. Pannell. 1990. «Environmental Impacts of Tourism and Recreation in National Parks and Conservation Reserves.» *The Journal of Tourism Studies*, 1(1): 24-32 (Mai).

Butler, R. W. 1990. «Tourisme, patrimoine et développement durable.» Dans *Conférence sur la conservation du patrimoine et le développement durable, Ottawa – Québec – Tadoussac, du 14 au 19 mai 1989*, Nelson et Woodley, éd., p. 49-66. Document hors-série 16, Heritage Resources Centre, Université de Waterloo.

Canada, Gouvernement du. 1991. *Bâtir ensemble l'avenir du Canada Propositions.* Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

_____ 1990. *Le plan vert du Canada.* Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

Centre for Tourism Policy and Research. non daté. «Tourism, Technology and the Environment.» Rapport inédit. Université Simon Fraser.

Conseil canadien des ministres de la faune. 1990. *Une politique des espèces sauvages pour le Canada.* Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa. 29 p.

Conseil consultatif canadien de l'environnement. 1991. *Une vision des zones protégées pour le Canada.* Ottawa. 88 p.

Cohen, E. 1978. «The Impact of Tourism on the Physical Environment.» *Annals of Tourism Research*, 5(2): 215-237 (avril/juin).

[Commercial Operators and Resource Guides, Gwaii Haanas/South Moresby]. 1989–1990. Codes de conduite pour les organisateurs de voyages.

DRT International. 1991. «Framework for Corporate Reporting on Sustainable Development.» Document de travail. Projet de recherche parrainé par l'Institut international du développement durable, Winnipeg et le Conseil des entreprises pour le développement durable, Genève, Winnipeg.

Duffus, D. A. et P. Dearden. 1990. «Non-Consumptive Wildlife-Oriented Recreation: A Conceptual Framework.» *Biological Conservation*, 53: 213-231.

Duffus, D. A. et P. Dearden. non daté. «A Perspective on Whale-Watching and Tourism in British Columbia.» Rapport inédit. Département de géographie, Université de Victoria.

Ecosummer Expeditions. 1990. *Journeys of Discovery.* Brochure. Vancouver.

Environnement Canada, Parcs. 1991. *Politique de Parcs Canada.* Ottawa. 117 p.

Environnement Canada. 1990. *Mise en oeuvre du développement durable : Rapport de l'atelier interministériel sur le développement durable ministères fédéraux des ressources naturelles, Mont Sainte-Marie, Québec, juin 1990.* Service des politiques du Ministère, Développement durable et Direction de l'état de l'environnement, Ottawa. 31 p.

Ethos Consulting Ltd. 1988. *Wildlife Viewing in British Columbia: The Tourism Potential.* Ministère du Tourisme et secrétariat provincial, Victoria.

Farrell, B. H. et D. Runyan. 1991. «Ecology and Tourism.» *Annals of Tourism Research*, 18(1): 26-40.

Federation of Ontario Naturalists. 1991. *Canadian Nature Tours 1991.* Catalogue.

Filion, F. 1991. «The Economics of International Eco-Tourism.» Présentation faite au colloque de l'Organisation mondiale du tourisme/Commission des Amériques, 20 juin.

Globe 90 – volet tourisme, Comité de stratégie d'action. 1990. *Une stratégie d'action pour le développement du tourisme durable* . Distribué par Tourisme Canada.

Goodnight, J. et S. Vicerman. 1988. *Oregon Wildlife Viewing Guide.* Defenders of Wildlife, Lake Oswego, Oregon.

Graham, R., P. Nilsen, et R. J. Payne. 1988. «Visitor Management in Canadian National Parks.» *Tourism Management*, 9(1): 44-62 (mars).

Grifone, E. 1991. «Pulp Mills Versus Ecotourism in Northern Alberta: Planning for Coexistence.» Présentation faite à la conférence nationale, Institut canadien des urbanistes, Québec (Québec). Juillet.

Fondation canadienne pour la protection du patrimoine. non daté. *Régions patrimoniales.* Fiche de renseignements. Ottawa.

Holing, D. 1991. *A Guide to Earthtrips, Nature Travel on a Fragile Planet.* Living Planet Press, Los Angeles. 209 p.

Hvenegaard, G. T., J. R. Butler et D. K. Krystofiak. 1989. «Economic Values of Bird Watching at Point Pelee National Park, Canada.» *Wildlife Society Bulletin*, 17: 526-531.

Inskeep, E. 1987. «Environmental Planning for Tourism.» *Annals of Tourism Research*, 14(1): 118-135.

Kelman, S. 1991. «The Eco Stampede.» *Report on Business Magazine*, Mai 1991: 71-72.

Krippendorf, J. 1982. «Towards New Tourism Policies: The Importance of Environmental and Social Factors.» *Tourism Management*, 3(3): 135-148 (septembre).

Krippendorf, J. 1987. «Ecological Approach to Tourism Marketing.» *Tourism Management*, juin 1987: 174-176.

Kusler, J. A. (compilateur). 1991. *Ecotourism and Resource Conservation.* Un recueil de mémoires choisis parmi les présentations au premier symposium international : Ecotourism, du 17 au 19 avril 1989, Merida (Mexique); et au second symposium international : Ecotourism and Resource Conservation, du 27 novembre au 2 décembre 1990, Miami Beach, Floride.

May, E. 1990. «Tourism to the Rescue?» *Cultural Survival Quarterly* 14(2): 2-5.

Nelson, J. G. et S. Woodley (éd.). 1990. *Conférence sur la conservation du patrimoine et le développement durable, Ottawa – Québec – Tadoussac, du 14 au 19 mai 1989.* Document hors-série 16, Heritage Resources Centre, Université de Waterloo. 247 p.

_____1991. «Developing Tourism in the North.» Encart. *Above and Beyond*, été 1991: 51-58. Département du développement économique et du tourisme, Yellowknife.

O'Reilly, A. M. 1986. «Tourism Carrying Capacity: Concept and Issues.» *Tourism Management*, 7(4): 254-258 (décembre).

Packard, J. M. *et al.* 1991. *Ecotourism: A Bibliography.* Institute of Renewable Natural Resources, College of Agricultural and Life Sciences, Conservation and Sustainable Development Program, Texas A and M University, College Station, Texas.

Pannell Kerr Forster. 1990. *Trail of the Great Bear Study.* Rapport préparé pour Alberta Tourism and Travel Montana.

Pêches et Océans Canada. 1991. *Directives aux plaisanciers et capitaines de navires d'excursion pour prévenir tout dérangement et harcèlement des baleines.* Région de Québec. Juin.

Pigram, J. 1980. «Environmental Implications of Tourism Development.» *Annals of Tourism Research*, 7(4): 554-583.

Richardson, N. 1989. *L'aménagement du territoire et le développement durable au Canada.* Conseil consultatif canadien de l'environnement, Ottawa. 49 p.

Romeril, M. 1989. «Tourism and the Environment — Accord or Discord?» *Tourism Management*, 10(3): 204-208 (septembre).

Sachs, I. 1978. «Les faits saillants du développement.» Dans *Environnement et développement — Phase III*, G. Francis, éd. Agence canadienne de développement international, Ottawa.

Sandford, R. W. 1991. «Tourism, Environment and the Aesthetics of Place.» Présentation faite à A Celebration of Place, 15e Assemblée annuelle des conseils consultatifs de l'environnement, Banff Centre for Management, Banff, Alberta, du 2 au 5 octobre 1991.

Scace, R. C., E. Grifone, et R. Usher. 1991. «L'écotourisme au Canada. Un document de travail.» Préparé pour l'Atelier national sur l'écotourisme au Canada, Conseil consultatif canadien de l'environnement. Beak Associates Consulting Ltd., Calgary, 24 + p.

Société linnéenne du Québec. 1990. *Excursions sur le Saint-Laurent à bord du Samuel-de-Champlain à Rivière-du-Loup.* Brochure bilingue. Sainte-Foy.

Stewart, D. C. 1990. «Ecotourism: Managing Wilderness Recreation Tourism in National Parks.» Présentation faite au Banff Centre for Management, Ecotourism Conference, novembre.

Territoires du Nord-Ouest, Gouvernement des. 1990. *Tourism: The Northern Lure.* Département du développement économique et du tourisme, Yellowknife.

Tichenor, J. 1990. «Ecotourism in Developing Countries: The Canadian Opportunity.» Présentation faite au Banff Centre for Management, Ecotourism Conference, novembre.

Tourisme Canada. 1988. *Le tourisme d'aventure dans l'ouest du Canada : Stratégie de développement de produits : Rapport.* Groupe de recherche sur le tourisme, Ottawa.

Tourisme Canada (coordonnateur). 1992. «Énoncé de défi à relever : Globe '92 – volet tourisme.» Vancouver, Canada, mars 1992. 8 p.

Wareham, B. *et al.* 1991. *British Columbia Wildlife Viewing Guide.* Lone Pine Publishing. Edmonton. 96 p.

Waterton Natural History Association. 1991. *Heritage Education Program.* Brochure. Waterton Lakes National Park.

Wight, P. 1988. *Tourism in Alberta.* Environment Council of Alberta, Edmonton.